

Spiritualité fascisante à Angers



Pour une meilleure communication avec ses lecteurs, l'Anjou Laïque souhaite connaître les adresses e-mail de ses abonnés. Chacun d'eux peut communiquer ce renseignement en expédiant un message à l'adresse suivante : anjoulaique@gmail.com

Sommaire

2 - Portrait
3 - Édito
4 - Louise Michel
5 - Mensonges et statistiques
6 - Emprunts toxiques
7 - Beaupréau et les Ministres
8 - L'accompagnement scolaire
9, 10, 11 - Angers une

spiritualité fascisante
12 - le baptême du feu
13 - Humeurs
14,15, 16, 17 - L'AVEN
16 - Rappelés
17 - Météo sur un Aviso
18 - Hommage à Camille Lepage
19 - Nécrologie
20 - Les délires de Nono

Etienne Brémond:

« c'est l'idée qui me fait avancer »

« JE SUIS NÉ SOUS UN CEP DE VIGNE », AIME À DIRE ETIENNE BRÉMOND. CE FILS D'AGRICULTEURS EST NÉ À L'AUTOMNE 1949 À PASSAVANT SUR LAYON ET SA MÈRE A RESSENTI LES PREMIÈRES DOULEURS DE L'ACCOUCHEMENT ALORS QU'ELLE VENDANGÉAIT. DEVENU INSTITUTEUR, IL A CONSACRÉ UNE GRANDE PARTIE DE SA VIE AUX ŒUVRES MUTUALISTES ET COOPÉRATIVES DE L'ÉDUCATION NATIONALE. IL PRÉSIDE LA SADEL DEPUIS 2002.

L'Anjou laïque : Comment est venu ton engagement militant ?

Etienné Brémond : Passavant sur Layon, où je suis né, et Saint Pierre à Champs, dans le nord des Deux-Sèvres, où je suis allé à l'école, avaient la particularité d'être deux communes sans école privée. Je suis donc un pur produit de l'école publique. Mais ce qui a conditionné mes engagements militants, c'est ma rencontre avec Gérard Tancray lorsque j'ai été nommé instituteur à l'école des Bons enfants de Cholet. Gérard était secrétaire de la sous-section du Syndicat National des Instituteurs. Dès la première semaine j'ai été syndiqué, adhérent de la MAIF, de la MGEN et de l'Autonome de Solidarité Laïque. C'était le travail des anciens qui connaissaient bien l'Éducation nationale et tout ce qu'il y avait autour et qui transmettaient ce savoir.

L'A.L. : Tu as été amené rapidement à prendre des responsabilités dans ces œuvres mutualistes ?

E.B. : J'avais rapidement adhéré à la MRIFEN (Mutuelle Retraite des Instituteurs). Marcel Pilard, qui dirigeait la mutuelle, m'a contacté pour me demander si j'étais intéressé pour m'y investir. J'ai donc intégré le Conseil d'administration de la mutuelle puis j'en suis devenu secrétaire. Au Conseil d'administration, il y avait M. Lavie, directeur de la MGEN, qui cherchait des correspondants sur le Choletais. C'est ainsi que je suis devenu également administrateur de la MGEN.

M. Lavie, partant en retraite, m'a proposé de le remplacer. En septembre 1988 j'ai donc été mis à disposition de la mutuelle avec le poste de directeur adjoint. J'en ai ensuite pris la direction en 1997, jusqu'à ma retraite en 2008.

L'A.L. : Et ton engagement à la SADEL ?

E.B. : Lorsque j'étais instituteur à Cholet, les écoles de la ville étaient approvisionnées par un libraire de Chemillé. Mais un représentant de la SADEL commençait à prospecter et notre inspecteur, M. Morzen, nous parlait des

productions pédagogiques de SUDEL et de la coopérative SADEL où on pouvait s'approvisionner.

Ensuite, quand je suis arrivé à la MGEN, j'ai constaté que nous avions un autre fournisseur.

J'ai un peu « secoué le cocotier » pour qu'on se mette en accord avec nos idées. Mais la SADEL n'était pas très



compétente dans le domaine du matériel de bureau. Ça les a poussés à faire autre chose que les fournitures scolaires et, dès 1990, la SADEL approvisionnait la MGEN.

C'est quand le directeur, Claude Ménard, est parti en retraite que l'on a fait appel à moi. J'ai intégré le Conseil d'administration en 2000 et je suis devenu président en 2002.

A cette époque, la SADEL approvisionnait 30 départements situés en gros à l'ouest d'une ligne Caen-Bayonne. 70% du chiffre d'affaire se faisait par correspondance, le reste en magasin. Nous avons des partenariats avec une Scop d'Yvry et des papeteries d'Auxerre et de Loriol, dans la Drôme. Il y a eu ensuite quelques soucis d'organisation. La librairie d'Yvry a fait faillite. Avec la papeterie d'Auxerre, la SADEL a racheté celle de Loriol. Pour qu'il y ait une gouvernance unique, le directeur de la SADEL est devenu président de la Scop d'Auxerre.

Aujourd'hui, nous couvrons tout le territoire et nous avons mis en place une structure avec catalogue, informatique

et politique commerciale commune.

L'A.L. : Tu as aussi des engagements militants au niveau local ?

E.B. : Depuis 1995, j'adhère à l'AS-PC Cyclo des Ponts de Cé. J'ai rapidement intégré le Conseil d'administration et j'en suis président depuis 2006. C'est ma deuxième casquette. En 2008, il y a eu un changement de majorité municipale aux Ponts de Cé. C'était la seule commune de l'agglomération à ne pas avoir d'Office municipal des Sports. L'adjoint a réuni tous les présidents de clubs, qui étaient d'accord sur le principe. Un mois plus tard, l'OMS était créé, mais comme personne ne voulait le poste j'en ai pris la présidence. Il faut dire que je me suis laissé faire car j'avais dans l'idée de faire de la prévention santé basée en priorité sur les risques cardio-vasculaires en créant un centre médico-sportif. Le service de médecine sportive du CHU a accepté de mettre deux médecins à notre disposition. Nous avons ainsi pu faire un très bon travail dans le domaine de la prévention. Aujourd'hui, les sportifs de Saint Barthélemy d'Anjou en bénéficient également.

L'A.L. : Aujourd'hui, comment vois-tu l'avenir des mouvements mutualistes et coopératifs ?

E.B. : Je voudrais être optimiste. Dans le mouvement coopératif, on veut que les bénéficiaires profitent à l'entreprise mais aussi aux salariés. A la SADEL, il y a peu de turn-over. Je pense que les salariés s'y trouvent bien et je me dis que ça doit être une bonne entreprise. Mais les entreprises de l'économie sociale ont aussi besoin de financement. Elles ne peuvent pas « tourner » qu'avec des bénévoles. Alors quand je vois que les banques coopératives, qui n'ont pas d'actionnaires à rémunérer, ne nous proposent rien de mieux que les banques du secteur libéral, je suis inquiet.

J'attends la loi que doit proposer le ministère de l'Économie sociale et solidaire. Je crains qu'elle ne soit qu'une coquille vide.

Mais je suis plus dans la déception que dans le pessimisme.

Mes différentes casquettes, c'est du bénévolat. C'est l'idée qui me fait avancer. Que ce soit la MGEN, la SADEL, le cyclo, pour moi, c'est un tout pour répondre au plus près aux attentes des citoyens.

Propos recueillis par Jacky Minier

HUMEURS Et RUMEURS

La France « fraternelle » des Régions

Les Français se divisent autour de la réforme des régions, dont le découpage n'est probablement pas idéal. Ce sont surtout les petits potentats locaux qui mangent leurs chapeaux. A chacun son fromage et les vaches seront bien gardées, calculent « ces imbéciles heureux qui sont nés quelque part ». C'est humain, mais c'est surtout dangereux quand on entend des mots comme « c'est une humiliation », ou « ces gens là ne sont pas comme nous autres » pour jauger les voisins d'à côté. Où qu'elle est, mais où qu'elle est donc notre « République Une et Indivisible », peuplée de citoyens libres, égaux et fraternels ? Certainement pas chez les « Bonnets rouges » et autres lobbies bretons qui n'arrêtent pas de gueuler : « On veut Nantes et puis c'est tout ! ». Ils sont libres, évidemment, ces Bretons de pré carré, « plus égaux que les autres » et bien moins fraternels.

Louis Le Meter

Ah, le foot !

Ce sont leurs agents qui le disent : les footballeurs professionnels sont des « marchandises¹ ». Dans le recrutement, les portefeuilles des propriétaires de clubs (industriels russes, qataris ou autres) tendent à remplacer les centres de formation. Les mercatos (ventes et achats de joueurs) font et défont les équipes. Il n'y a plus que les supporters qui sont attachés à leurs couleurs. Leur régionalisme nourrit ainsi le foot mondialisé par l'argent libre de circulation. Et, l'espace d'un instant, les matchs font oublier les délocalisations dont sont victimes les régions. Mais ne soyons pas chagrins en ces temps de coupe du monde : bon vent à l'équipe de France constituée de professionnels jouant à l'étranger. Ah, le foot !

¹ « Ouest France » du 10 juin.

L Le parlement européen : Y introduire le conflit politique

Édito



« L'Europe, l'Europe, l'Europe ! », les cabris du général De Gaulle¹ font du sur place. L'abstention reste le fait majeur de l'élection devant la promouvoir. En France, en tenant compte des votes blancs et nuls, la participation effective baisse encore. Pourtant les choix nationaux découlent en grande partie de décisions européennes. Alors l'abstention est-elle le fait d'une ignorance, d'un sentiment d'inutilité ou d'un rejet ?

Les chantres de l'Europe s'efforcent de faire croire que l'abstention découlerait d'un manque de connaissances des prérogatives du Parlement européen. Pour le combler, pendant la campagne électorale, ils ont affirmé que de sa composition dépendrait la désignation du président de la Commission européenne. Ils reconnaissent aujourd'hui que ce n'est pas une obligation. Le Conseil européen peut proposer une autre personne que le leader labellisé du groupe majori-

taire au parlement. Cet enjeu supposé était aussi hypocrite qu'illusoire.

Les libéraux et les sociaux-démocrates étant majoritaires, pour être déterminant, le choix sur cette question se réduisait à ces deux options. La demi-vérité serinée par des propagandistes comme Bernard Guetta n'était pas innocente. En effet si ces deux familles s'opposent nationalement pour gouverner, elles sont en revanche très coopératives sur la terre européenne. Pour ne pas compromettre la construction de l'Europe, le consensus est la règle d'or tant au Parlement qu'entre ce dernier et la Commission. Certes, il arrive que le Parlement bloque certaines mesures législatives proposées, mais dans l'ensemble, c'est l'accord ou le compromis qui l'emporte. Comme la proposition des lois provient uniquement de la Commission, le Parlement est le complice d'une institution non élue, mais voulue par les pays membres. Si le Parlement, par l'intermédiaire de la Commission, peut être à l'origine de certaines avancées sociétales, sur le plan social en revanche il est cornaqué par la Commission gardienne de l'orthodoxie libérale jalonnée par les traités.

Il n'est pas du tout certain que la connaissance des relations consensuelles entretenues entre un Parlement au pouvoir limité et une puissante Commission eût encouragé une plus importante participation électorale.

Une impression d'inutilité

Dans une perspective fédéraliste, des familles politiques aspirent à ce que la Commission soit l'ébauche d'un gouvernement européen légi-

timé par un parlement renforcé.

Sur ce registre, le clivage traverse la Droite et la Gauche. Fédéralistes et souverainistes² (dans le bon sens du terme) se divisent sur l'échiquier politique. Pour ne prendre qu'un exemple les amis de Daniel Cohn Bendit sont plus proches du Modem de François Bayrou que du Front de gauche. Les premiers imaginent un peuple européen pour le constituer, le second (dans sa majorité) reste encore attaché à la primauté des souverainetés nationales. Cette question institutionnelle, bien qu'essentielle pour l'avenir démocratique de l'Europe³, ne passionne pas les foules. Et les politiques l'esquivalent pour éviter la discussion et les polémiques qui en découleraient dans leurs instances et entre les partis de gauche.

Aussi le débat à propos de l'élection du Parlement se concentre-t-il sur les conséquences économiques de la politique européenne. Mais, même si majoritairement les députés européens ont approuvé les traités qui en sont la cause, même s'ils en sont les complices, ils n'en sont pas, en qualité de membres du Parlement, les principaux responsables. De plus, dans cette instance, les pro-européens gèlent les débats. Les citoyens qui se sont mobilisés contre le traité constitutionnel en 2005 ont alors pu juger cette consultation inutile ou comme un alibi démocratique.

Introduire le débat politique conflictuel

Le rejet de l'Europe existe aussi. Le vote pour le Front national l'atteste. Même si ce parti surfe sur un fond de racisme, de plus en plus d'électeurs le choisissent pour protester contre le chômage, les délocalisations, la baisse du pouvoir d'achat. Mais paradoxalement, ces personnes (et d'autres) ne vont que rarement manifester à Bruxelles ou à Strasbourg. Ils accusent l'Europe, mais s'adressent prioritairement aux élus nationaux. Ces derniers les écoutent sans vraiment pouvoir résoudre leurs revendications. Ils en sont empêchés par les diktats euro-

péens. Toutefois, majorités et oppositions se confrontent sur les questions évoquées. En effet, il existe encore une conflictualité politique dans la nation alors qu'elle se dilue sur le plan européen. Elle se réduit d'autant plus à Strasbourg et à Bruxelles que les élus nationaux (en tant que tels) sont écartés des délibérations européennes. Certains, pour s'en défaire, s'en félicitent. Pour relier souveraineté populaire nationale et Europe, Bernard Cassen, ancien président d'ATTAC, proposait il y a quelques années la présence de parlementaires nationaux au parlement européen. Dans son dernier livre « *Le parlement européen, pour quoi faire* » (écrit en collaboration avec Hélène Michel et Louis Wéber), il persiste. Il préconise une articulation entre parlements nationaux et parlement européen. Cette réforme institutionnelle, pense-t-il, introduirait de l'anti-consensus et du conflit au parlement européen. Mais faudrait-il encore que les élus nationaux soient réellement représentatifs du peuple. Un scrutin proportionnel devrait alors s'imposer pour les élire.

Les thuriféraires de l'Europe peuvent sur tous les tons invoquer la paix pour justifier sa construction, elle n'enchanté pas. Faite après la deuxième guerre mondiale pour éviter que des nations européennes sombrent dans le communisme et le socialisme, elle sombre dans le libéralisme. Ses effets sont alors moins joyeux que son hymne.

Jack Proult

¹Le général De Gaulle avait ironisé sur les européens en les comparant à des cabris sautant sur place en chantant « l'Europe, l'Europe, l'Europe ».

²Le tour de force des fédéralistes, majoritaires dans les médias, fut de disqualifier le mot de souverainiste à partir du nationalisme du Front National. Ainsi, une partie de la Gauche n'ose plus l'emprunter alors que les nations ouvertes sont le fondement de l'internationalisme.

³Voir édito du numéro 108

LOUISE MICHEL

Une grande figure de rebelle (1830-1905)

LOUISE MICHEL EST SURTOUT ASSOCIÉE À LA BRÈVE HISTOIRE DE LA COMMUNE DE PARIS (18MARS-28MAI 1871) .FIGURE MYTHIQUE,« LA VIERGE ROUGE» A ÉCLIPSÉ SES COMPAGNES DE COMBAT, NATHALIE LE MEL, VICTOIRE TYNARE, PAULA MINCK. EN RÉALITÉ, LA RÉVOLTE EST LE FIL ROUGE DE TOUTE SA VIE.



« Bâtarde » Louise est née hors mariage, de Marianne Michel, servante au château de Voncourt en Haute Marne et du fils du châtelain Laurent Demahis. Louise est élevée par ses grands-parents Demahis. Ce sont des gens de robe nourris du rationalisme des Lumières, qui lui offrent une bonne instruction, inhabituelle pour les filles de l'époque. Son grand-père l'entretient d'histoire, de littérature, elle fait du piano. Enfant généreuse, enjouée, elle aime les animaux, et est marquée par la piété catholique de sa mère.

Institutrice en marge

Elle refuse plusieurs demandes en mariage puis à la mort de ses grands-parents, elle passe le Brevet de capacité et devient institutrice de la Républicaine, ne voulant pas prêter serment à l'Empereur, elle crée une école libre où elle développe une pédagogie originale : méthodes actives (sorties, observation de la nature). Dans son école, il y a des animaux, un jardin, une herboristerie. Anticléricale, elle raconte qu'elle faisait chanter La Marseillaise, chant alors séditieux, à ses élèves. Elle leur enseigne que la prière pour l'Empereur est un sacrilège, de sorte que les enfants quittent l'église quand on l'entonne. Elle écrit des poèmes, envoie à Victor Hugo.

La montée à Paris et la commune

En 1857, elle poursuit sa carrière d'enseignante à Paris, dans la pension de M^e Vollier puis dans sa propre école (1865). C'est une période d'activité

intense : pédagogique, littéraire, politique (elle se lie avec de futurs communistes : Vallès, Varlin, Théophile Ferré, dont elle est amoureuse, sa sœur Marie).

À Montmartre, dans son école, elle développe sa pédagogie nouvelle, sans différence de sexe, voulant aussi éveiller l'esprit « des idiots et des fous ». Elle aide les pauvres, fait la lecture à un aveugle. Elle continue de se cultiver, d'écrire, donne des conférences (travail des femmes, instruction des filles). Habillée en homme, avec un poignard volé, elle assiste à l'enterrement du journaliste républicain assassiné, V. Noir.

Louise, icône de la Commune, ne fait pas partie du cercle dirigeant de La Commune mais en est une des actives. Membre du comité de vigilance de Montmartre, elle participe à l'affaire des canons de la Garde Nationale qui déclenche l'insurrection, rencontre Clémenceau, maire de l'arrondissement. Elle n'oublie pas l'école. Se passionnant pour la réforme de l'enseignement, elle envoie à la Commune, qui veut laïciser, une méthode nouvelle, vivante et populaire. Elle signe une pétition pour la mise en place d'écoles professionnelles de filles et d'orphelins laïcs. Contre les Versaillais, revêtue de l'uniforme de la garde nationale, soldate et ambulancière, Louise se bat avec fougue sur les barricades.

Quand la Commune est écrasée, elle se livre pour libérer sa mère, arrêtée à sa place. Elle se révèle lors de son procès : celle que les Versaillais baptisent « la louve rouge » affirme : « j'appartiens toute entière à la révolution sociale et

je déclare accepter la responsabilité de mes actes ». Elle est condamnée à la déportation à vie en Nouvelle Calédonie. Durant son absence la photo, prise en 1871 dans les prisons de Versailles, contribue à former le mythe. V. Hugo la célèbre dans un poème.

Sept ans en Nouvelle Calédonie (1873-1880) et retour d'exil

S'affirmant désormais anarchiste, elle vit cet exil de façon positive : s'intéresse à la faune, la flore, écrit, mène des expériences scientifiques. Elle découvre la culture canaque, étudie la langue, consigne tout dans ses carnets. Elle apprend à lire et écrire aux Canaques, soutient leur révolte de 1878, à la différence des autres déportés. En 1879, elle peut s'installer à Nouméa et enseigner.

Avec l'amnistie de 1880, son retour à Paris est triomphal : le mythe est né. Louise, l'anarchiste passe ses 25 dernières années à lutter pour la cause libertaire.

Sans jamais appartenir à aucune association, elle est en relation avec tous les milieux révolutionnaires. Très populaire, elle multiplie manifestations et réunions pour les prolétaires, donne des conférences en France, à l'étranger. Elle écrit : La Misère en 1882, des romans, ses mémoires...Elle choisit le drapeau noir « plus de drapeau rouge souillé du sang de nos soldats. J'arborerai le drapeau noir, en deuil de nos morts et de nos illusions ».

Surveillée par la police, elle est condamnée à plusieurs reprises. Elle

est de tous les combats, plusieurs fois emprisonnée. En 1883, suite à une manifestation de chômeurs qui dégénère en pillage de boulangeries, elle est condamnée à 6 ans de prison et graciée en 1886. En 1888, victime d'un attentat, elle garde une balle dans la tête. De 1890 à 1895, elle vit à Londres, côtoyant les réfugiés politiques. À son retour, elle fonde le Libertaire avec Sébastien Faure. Elle se dit féministe : « si l'égalité des deux sexes était reconnue, ce serait une fameuse brèche dans la bêtise humaine » ; mais la priorité est à la Révolution sociale contre la « République bourgeoise ». Opposée aux féministes suffragistes, aux socialistes parlementaristes, elle parle de la duperie du suffrage universel tout en appréciant la victoire du bloc des gauches en 1902.

Devenue une des grandes figures révolutionnaires, elle continue ses conférences jusqu'à la fin. Épuisée, elle meurt dans la misère à Marseille le 9 janvier 1905.

Ses funérailles ont lieu à Paris le 22 janvier : de nombreuses délégations (franc-maçons, féministes, socialistes, anarchistes, syndicalistes), des centaines de milliers de personnes l'accompagnent jusqu'à Levallois, rendant hommage à « La Bonne Louise », « la sainte Laïque ». Séverine, journaliste, évoque « Louise de la misère ou de la miséricorde, vibrante comme la révolte ».

Elle meurt comme elle a vécu, révoltée par l'injustice.

*Marie-Anne Guéry
(Louise Michel 1870)*



Mensonges et statistiques

Les statistiques sont la forme la plus élaborée du mensonge

On attribue généralement cette phrase à Winston Churchill. Kenneth Rogoff et Carmen Reinhart, économistes étatsuniens, professeurs dans la prestigieuse université d'Harvard, viennent de la mettre en application.

Leur étude¹ présentée en janvier 2013, lors de la conférence annuelle de l'Association américaine d'économie, établissait un lien entre la dette publique et la croissance de l'économie. Un résultat marque surtout les esprits. La croissance du Produit intérieur brut (PIB) chute brutalement, en passant de 3% à -0,1% lorsque que le rapport entre la dette et le PIB dépasse le seuil de 90%. Ce résultat a un fort impact sur les décideurs politiques.

En février 2013 le vice président de la Commission européenne, Olli Rehn, envoie une lettre officielle à tous les gouvernements de l'Union. Elle justifie par les enseignements de l'étude des deux américains les politiques d'austérité mises en place dans toute l'Europe. Rien d'étonnant puisque cela conforte ses à-priori idéologiques ultralibéraux.

Erreurs et manipulations

Cependant, aux Etats Unis même des doutes surgissent. Plusieurs chercheurs tentent de confirmer l'existence de ce seuil. Ils n'y parviennent pas.

Un étudiant en économie d'une autre université se penche alors sur les méthodes employées par les deux auteurs et va de surprise en surprise. Il découvre d'abord une erreur élémentaire de manipulation du tableur Excel servant aux évaluations. Deuxième critique, le procédé de calcul de la moyenne du taux de croissance du PIB est plus que douteuse sur le plan scientifique. Il donne plus de poids à des épisodes de croissance négative de courte durée, qu'à des épisodes de croissance positive de plusieurs décennies. Un étudiant aurait du mal à justifier ce choix étrange devant ses professeurs. Dernier reproche, le plus grave sans doute, certaines données ont été exclues volontairement car jugées non significatives, autrement dit ne rentrant pas dans le cadre du résultat souhaité.

On se trouve là à la limite de la fraude délibérée. En corrigeant ces fautes le seuil disparaît. Lorsque l'on dépasse 90% d'endettement le taux de croissance ne devient pas négatif mais passe de 3% à 2,2%, écart jugé peu significatif.

Quelles conclusions

Nous pouvons nous demander comment des universitaires aussi expérimentés

peuvent produire d'aussi piètres résultats et obtenir de les publier dans des revues renommées. Sans doute les convictions et préjugés idéologiques ultralibéraux des uns et des autres ont-ils pris le dessus sur les considérations scientifiques. La crédibilité des thèses et le sérieux de l'élite des économistes en prennent un sérieux coup. Ce n'est pas le point de vue de la majorité d'entre eux puisque la carrière de Rogoff et Reinhart n'a pas été compromise. Mieux, l'Association américaine d'économie a conforté leur sta-



tut en les invitant à plusieurs reprises en 2014 pour parler d'austérité !

N'appartenant pas à cette caste, nous pouvons par exemple légitimement nous demander si l'obligation d'un déficit public inférieur à 3% du PIB imposé aux états européens par les technocrates économistes bruxellois à plus de rationalité que les résultats statistiques mensongers des deux américains. Ne s'agit-il pas plutôt d'une façon déguisée d'imposer une baisse des salaires, des retraites, l'abandon des services publics et de tout ou partie des législations sociales protégeant les citoyens pour mieux augmenter les profits de la classe possédante ?

Seule raison d'espérer, il existe encore des étudiants, des universitaires, des chercheurs assez courageux pour contester des affirmations qui ne leur semblent pas fondées même si ils doivent pour cela mettre en cause des collègues célèbres.

Yves Mulet Marquis

Ce texte est inspiré de l'article : Dette publique et croissance: des erreurs bien choisies-P Jensen/A Parent-La Recherche -mai 2014.

¹Kenneth Rogoff - Carmen Reinhart . Cette fois c'est différent : huit siècles de folie financière. Pearson.

HUMEURS et RUMEURS

Démocratique l'Europe ?

Question posée par le précédent numéro de l'Anjou Laïque. Le NON du peuple français au traité constitutionnel bafoué par l'adoption du traité de Lisbonne donnait déjà un élément de réponse. L'élection des députés européens qui vient d'avoir lieu en donne un second. Argument principal des médias et des partis politiques pour inciter les citoyens à aller voter : par votre vote vous désignerez le futur président de la Commission! A peine le scrutin clos nous apprenions qu'en réalité, comme par le passé, il serait choisi par les chefs d'Etat. Contrairement à ce qui était affirmé rien ne les oblige à proposer le chef de file du groupe ayant la majorité au Parlement. A nouveau les peuples ne comptent pas et les élites les bernent. Pourquoi ne pas appliquer cette logique à tous les scrutins? Le score de l'extrême droite et des eurosceptiques de tout bord étant inacceptable, organisons tous les mois une élection des députés européens jusqu'à ce que la composition du parlement soit conforme à ce que l'on voudrait qu'elle soit.

Y. M. M.

Bouts de chandelles

Dans une lettre qu'il adresse aux retraités de l'entreprise, Mathieu Fusch, président directeur général du « Courrier de l'Ouest » explique que la conjoncture actuelle et la situation économique de la presse régionale imposait des économies. Alors que propose celui qui n'est autre que le gendre de François-Régis Hutin PDG du journal « Ouest-France » dont il lorgne la succession ? Réduire son mirifique salaire et les juteux avantages dont il bénéficie ? Tailler dans l'armée mexicaine des divers rédacteurs en chefs et adjoints dont les émoluments représentent un partie significative de la masse salariale ? S'attaquer aux avantages somptueux dont bénéficient les cadres de la direction du quotidien ? Vous n'y êtes pas !

La trouvaille de Mathieu Fusch, c'est de faire désormais payer le journal aux retraités qui bénéficiaient jusqu'alors, et depuis des décennies d'un service gratuit. En leur accordant, il est vrai, une

ristourne de 50 % sur le prix du journal en kiosque. Plus généreux tu meurs...

Fusch qui entend pratiquer une méthode similaire au service dont bénéficient ses journalistes, piétine le passé d'une entreprise et insulte ceux qui lui ont permis, par leur travail d'accéder à la situation dont il jouit aujourd'hui.

Platini demande un effort aux pauvres du Brésil

« Il faut absolument dire aux Brésiliens qu'ils ont la Coupe du monde et qu'ils sont là pour montrer les beautés de leur pays et leur passion pour le football. Et que s'ils peuvent attendre un mois avant de faire des éclats un peu sociaux, ce serait bien pour le Brésil et pour la planète football. »

« Faites un effort pendant un mois, calmez-vous. Rendez hommage à cette belle Coupe du monde. On a été au Brésil pour leur faire plaisir. On va au Brésil, c'est comme si les musulmans allaient à la Mecque, les chrétiens à Rome ou les juifs à Jérusalem. Les Brésiliens, il faut qu'ils se mettent dans l'idée de recevoir les touristes du monde entier, et que pendant un mois ils fassent la trêve. »

Cette déclaration sort de la bouche du président de l'UEFA, Michel Platini. Le fouteux n'a pas l'air de comprendre que pour les pauvres du Brésil qui constatent devant leurs bidonvilles les sommes faramineuses dépensées pour le confort des milliardaires du ballon rond, la coupe du monde est une occasion de se faire entendre par les responsables locaux mais aussi par les médias internationaux.

À chacun sa méthode et ses armes, n'en déplaise à Michel Platini qui n'a pas dû connaître beaucoup la faim au cours de sa vie.

Démissions

À Saint-Augustin-des-Bois-le-riffi post-électoral se poursuit. Trois élus dont deux adjointes ont présenté leur démission au préfet de Maine et Loire. Le motif ? « Un profond désaccord sur la gestion de la commune ». On comprend quand on constate les dépenses pharaoniques engagées par le maire Christian Baron qui contracte emprunt sur emprunt pour rembourser... d'autres emprunts. Mais comment les démissionnaires se sont-elles rendues compte de cette gabegie dénoncée depuis des années par l'opposition ? Elles doivent une explication, non seulement à leurs électeurs, mais à la totalité de la population locale qui aimerait connaître la cause de leur bien trop long aveuglement.

Emprunts toxiques

L'arnaque identifiée
mais pas sanctionnée

C'est l'histoire d'un service public qui se transforma en banque. La dite banque essentiellement préoccupée de l'intérêt de ses actionnaires imagina alors un mécanisme à usage de pompe à fric au détriment des collectivités locales.

Suite de l'histoire...

Dans notre pays existait un organisme public appelé « Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL) ». Comme son nom l'indique, la CAECL avait pour fonction de proposer des prêts aux collectivités locales pour leurs investissements répondant aux besoins de la population. En 1987 E. Balladur ouvre aux marchés financiers le financement des prêts aux collectivités locales et la CAECL est transformée en société anonyme. La dite société anonyme fusionne alors avec le Crédit communal de Belgique pour créer en 1996 une banque qui fera parler d'elle : DEXIA.

L'arnaque

DEXIA poursuit l'activité de prêts aux collectivités locales et autres services publics, notamment les hôpitaux. La cible principale : les communes de taille moyenne, autour de 5 000 habitants, communes susceptibles de contracter des emprunts de volume suffisant mais démunies de moyens nécessaires pour décrypter des contrats aux formules obscures. L'arnaque consistait à proposer des prêts générant un faible taux d'intérêt sur une courte période. Pour la suite le taux d'intérêt était indexé notamment sur les variations de taux de change des monnaies. C'est ainsi que les communes se retrouvèrent avec des taux d'intérêt de 10, 15 voire 20%.

Mais l'arnaque va plus loin. La banque prêteuse ne court aucun risque car elle s'est assurée auprès d'une autre banque, appelée banque de contrepartie¹, contre le risque d'une évolution à la baisse du taux d'intérêt dans l'hypothèse où le mode d'indexation s'avérerait défavorable pour elle. La banque prêteuse verse une prime (d'un faible

montant compte-tenu des profits escomptés) à la banque de contrepartie qui s'engage à compenser le manque à gagner de la banque prêteuse résultant d'une évolution défavorable des taux.

Vous suivez ? En fait, c'est assez simple : quel que soit le cas de figure, hausse ou baisse des taux d'intérêts, c'est toujours la banque qui gagne et la collectivité qui perd. Ces emprunts très particuliers contractés par les collectivités locales seront dès lors appelés « emprunts toxiques ».

L'ampleur du désastre

Arrive la crise financière de 2008. Elle n'épargne pas DEXIA qui, après de multiples soubresauts, s'effondrera en 2012. Elle sera nationalisée pour sa partie belge et reprise pour partie en France pour son activité de financement des collectivités. En janvier 2013, le gouvernement français crée la Société de financement local (SFIL) avec la Banque postale et la Caisse des dépôts. La SFIL hérite du stock d'emprunts toxiques de DEXIA dont le montant est alors estimé à 8,5 milliards d'euros dont 3,7 milliards « très toxiques ».

Au fil du temps, il est apparu que les sommes en jeu étaient sensiblement plus élevées. Dans une étude réalisée par le Sénat, le risque financier est évalué à 17 milliards. En fait, si l'on ajoute les emprunts toxiques contractés auprès d'autres banques que DEXIA, on arriverait à un montant estimé à 23 milliards.

La réponse gouvernementale

Face à cette situation, le gouvernement a présenté un projet de loi visant à aider les collectivités locales victimes de ces emprunts toxiques². Il s'agit de mettre en place un fond de soutien alimenté à hauteur de 100 millions par an pendant 15 ans, les banques contribuant pour moitié au financement de ces fonds. Pour bénéficier de cette aide, la collectivité devra passer une transaction avec la banque et renoncer à toute action en justice à son encontre. Cela re-

vient à exonérer les banques de toute responsabilité et à valider des emprunts toxiques illégaux dépourvus de taux effectif global. En effet, plusieurs collectivités locales concernées ont engagé des actions en justice contre DEXIA et gagné ces procès. En même temps, les montages financiers proposés aux collectivités locales présentent un caractère spéculatif, ce qui n'est pas autorisé pour les dites collectivités, de nombreuses décisions de justice prises récemment le confirment.

Une autre voie est possible

Il conviendrait d'aider les collectivités locales à engager des procédures contre les banques en s'appuyant sur la jurisprudence existante qui confirme l'illégalité des contrats passés. Et les banques n'en mourraient pas. Supposons qu'elles prennent en charge la totalité des 23 milliards du surcoût des prêts toxiques. Cette contribution serait inférieure aux 25,3 milliards de résultat net annuel des six principaux groupes bancaires français pour l'année 2010. Le Sénat a adopté le projet de loi lors de sa séance du 13 mai 2014 dans le cadre d'une procédure accélérée³, un sénateur justifiant son vote par une déclaration stupéfiante : « Soyons dignes de ce renoncement. »... Ce projet de loi doit encore être examiné par l'Assemblée nationale. Il peut aussi faire l'objet d'une saisine du Conseil constitutionnel par des parlementaires.

L'ennemi sera-t-il vraiment un jour la finance ?

Jean-Louis Grégoire

¹Les banques de contrepartie sont entre autres : Goldman Sachs, JP Morgan, HSBC, UBS....

²Un projet de loi similaire avait été adopté en 2013 mais censuré par le Conseil constitutionnel dans un avis du 29 décembre 2013.

³Ont voté contre ce texte 21 membres du groupe communiste républicain et citoyen, 22 membres du groupe union des démocrates et indépendants. La droite dans son ensemble s'est abstenue.

#HUMEURS ET RUMEURS

À propos de

la réforme territoriale

Certes, en 1790, nous n'étions pas sortis de l'ère du déplacement à cheval lorsque furent créés les actuels départements... Pour autant, les déplacements posent toujours problème, comme en témoigne la fermeture des tribunaux dans certains départements, et plus encore de maternités, et d'hôpitaux. Est-il admissible de faire plus de cent kilomètres, surtout dans les régions montagneuses où les déplacements se comptent en temps et non pas en kilomètres? Où est, aujourd'hui, le principe de proximité dont les élus se targuent au moins dans les discours?

Bref, l'espace départemental garde sa pertinence.

D'autant que le Conseil départemental peut, à priori, directement appréhender physiquement et humainement les problèmes dans le territoire dont il a la responsabilité.

Cela au delà de tout blocage idéologique. Le danger d'un tel blocage pourrait être largement surmonté par un nouveau mode de scrutin des élus départementaux. Il conviendrait d'adopter le scrutin de liste dans le cadre du département, pour une meilleure représentation démocratique.

D'autant plus qu'actuellement, les populations urbaines, ignorent de fait, leurs élus cantonaux (1).

Cela dit, pourrait être envisagée, en certains cas, une refonte territoriale de certains départements (par exemple l'Aveyron dont le nord rappelle le Cantal, la Sarthe et la Mayenne dont le nord appartient au bocage normand). Cela évidemment nécessiterait de recourir à un referendum constitutionnel, ou de bénéficier au Parlement d'une majorité des 2/3...

Le projet de réduction du nombre des régions (21 aujourd'hui) pourrait se faire sur la base d'identités régionale, physique (par exemple le Massif Central) ou géographique à partir des zones d'attractions économiques.

¹Aux lecteurs qui habitent Angers, Cholet, Saumur: pouvez-vous citer le nom du Conseiller général du Canton dont vous dépendez?

J.P. Brachet

Beaupréau :

Les Ministres socialistes de l'Éducation nationale s'assoient sur le code de l'Éducation

La constitution le stipule, « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». Le code de l'Éducation le précise dans son article L211-3 : «

L'État peut créer exceptionnellement des établissements d'enseignement public du premier et du second degré dont la propriété est transférée de plein droit à la collectivité territoriale compétente [. . .]. Les créations ne peuvent intervenir que dans le cas où la collectivité compétente refuse de pourvoir à une organisation convenable du service public. »

La condition d'intervention est entièrement remplie à Beaupréau, chef lieu d'un canton de 27 000 habitants dans le département de Maine-et-Loire. Mais, malgré de nombreuses demandes écrites, les Ministres socialistes de l'Éducation nationale ne bougent pas. Et, en cela, ils renient une promesse électorale faite au nom de François Hollande.

Le conseil général se défausse

Il y a sept ans, le Conseil général, contre le droit à l'enseignement public sur place revendiqué par des parents d'élèves, avait fixé des critères quantitatifs pour l'ouverture d'un collège public. Il fallait que les collèges publics des cantons voisins maintiennent un effectif de 250 élèves (alors que certains collèges privés sont très au-dessous de 250 élèves) et que le total des trois collèges publics atteigne 750 élèves.

Eu égard à l'implantation de l'enseignement privé, la majorité UMP et centriste de l'Assemblée départementale pensait que c'était une gageure. Elle avait sous-estimé l'évolution de la population et les effets du combat argumenté en faveur de l'école publique des collectifs laïques et des associations de parents d'élèves. A la rentrée 2013, les collèges voisins (Mautfaucou et Montrevault) étaient au-dessus de 250 élèves et il manquait seulement 10 élèves pour atteindre le total exigé. De plus, le chiffre de 250 pour le collège public de Beaupréau n'est évalué qu'à partir des élèves fréquentant aujourd'hui les écoles publiques primaires. La réalisation d'un collège public instaurant une concurrence scolaire à armes égales augmenterait le chiffre estimé.

En 2015, les critères fixés par le Conseil général seront donc largement dépassés. Prise à son propre piège, la majori-

rité du Conseil général se défausse. Au Comité départemental de l'Éducation nationale du 7 février 2014, le Vice-président (maintenant Président, après les élections municipales) s'interroge sur la pérennité des chiffres et élargit la zone géographique des collèges publics qui pourraient être impactés par la création du nouveau collège. En même temps, il fait fi de la proposition réitérée du Conseil régional de faire profiter le collège des parties communes construites pour le lycée et d'accueillir la première année les élèves du collège. Le Conseil général récuse donc les chiffres qu'il avait lui-même avancés pour contrer la demande légitime d'un service public d'éducation (premier et second degré) à Beaupréau.

Les ministres s'alignent sur le Conseil général

En octobre 2010, les organisations laïques pour impliquer le Ministre de l'Éducation nationale ont fait voter un vœu au Comité départemental de l'Éducation nationale (CDEN) demandant au Préfet de Maine-et-Loire, conformément aux articles R211-3, L211-2 et L214-5 de mettre en demeure le conseil général d'inscrire la dépense du collège public sur la liste annuelle des opérations de constructions.

La réponse du Préfet d'alors ne fut pas une surprise. Il refusa de suivre le CDEN.

En novembre 2011, les collectifs laïques adressent un courrier aux candidats à l'élection présidentielle. Ils y exposent la situation du canton de Beaupréau et leurs demandent de s'engager. Vincent Peillon, répond au nom de François Hollande. Dans son courrier du 26 janvier 2012, il approuve les démarches des collectifs et des parents d'élèves et affirme que « l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les niveaux est un devoir de l'État »

Fortes de cette promesse, les organisations laïques réactualisent en 2012 et 2014 le vœu de 2010 au CDEN. La demande d'intervention des services de l'État conformément au code de l'Éducation est toujours votée à une forte majorité. Le Collectif vigilance laïcité de Maine-et-Loire en informe systématiquement le Ministre. Il n'obtient jamais de réponse. Un collectif départemental revendicatif ne peut-être entendu que lors des campagnes électorales. Pendant ce temps là, le Préfet de Maine-et-Loire s'aligne sur les anciens et nouveaux arguments du Conseil général.

Dans les rares réponses du Recteur et des cabinets des ministres aux parents d'élèves, il est en permanence souligné que la décision appartient à l'assemblée départementale. Il est toujours fait l'impasse sur le code de l'Éducation et sur ses articles L211-3 et R211-3.

Pire, dans les courriers du cabinet du nouveau ministre parvenus à l'association de parents d'élèves, au collectif laïque local, au comité national d'action laïque (CNAL) et dans celui du ministre au groupe parlementaire Écologiste, il est justifié que « la collectivité territoriale souhaite avoir la garantie du maintien à long terme de 250 élèves dans chaque collège ». Et, alors que le dernier vœu de février 2014 s'adressait à l'État pour obtenir une garantie d'intervention pour 2015, le courrier se termine en affirmant : « il reviendra, conformément aux lois de décentralisation, au Conseil général de décider de la création éventuelle (par nous souligné) d'un futur collège »

L'enseignement privé catholique du canton de Beaupréau n'aura pas empêché le Conseil régional de construire un lycée public, mais il a réussi, jusqu'alors, à priver le canton d'un collège qui pouvait l'alimenter dès son ouverture. L'enseignement confessionnel peut dire merci à ses amis du Conseil général de Maine-et-Loire, mais aussi au Ministère de l'Éducation nationale. En effet le refus des Ministres d'appliquer le code de l'Éducation laisse libre cours aux collectivités territoriales privilégiant les écoles privées au détriment de l'école de la République. C'est le triste constat fait par les laïques et les républicains du Maine-et-Loire.

Le Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges.

L'association des parents d'élèves des écoles publiques de Beaupréau.

Le Collectif vigilance Laïcité de Maine et Loire :
C. G. T. Educ'Action - DDEN
- FCPE - FOL - Francas- FSU
- JPA - LDH- OCCE - SNEP
- SNES - SNESUP- SNUipp
- Solidarité Laïque - Sud-Education - UNSA Éducation

HUMEURS ET RUMEURS

Petits calculs électoraux

Les élections européennes en France ont lieu sur la base d'un scrutin à la proportionnelle nous affirment les médias.

Pourtant le rapport entre le nombre de voix obtenues et le nombre d'élus des différentes formations politiques laisse songeur.

Si l'on divise le total des voix par le nombre de députés de chaque formation, on constate par exemple que pour élire un député du Front National, il faut 196 305 voix et pour un député du Front de gauche, il faut 400 129 voix, soit deux fois plus.

Mêmes inégalités entre les autres partis : 282 652 voix pour Europe Ecologie Les Verts, 203 784 voix pour le Parti Socialiste, 197 138 voix pour l'UMP.

Nous voilà donc très loin d'une répartition des élus proportionnelle au nombre de voix obtenues.

À l'évidence, il y a quelque chose qui cloche.

Plusieurs explications à cela.

Le mode de scrutin d'abord : la proportionnelle dite à la plus forte moyenne utilise un calcul qui avantage les listes ayant bénéficié du plus grand nombre de voix contrairement à la méthode du plus fort reste.

Le découpage en circonscriptions ensuite lié au seuil des 5% pour pouvoir participer à la répartition des sièges : une liste obtenant 4,99% dans chacune des sept circonscriptions n'obtiendra aucun siège !

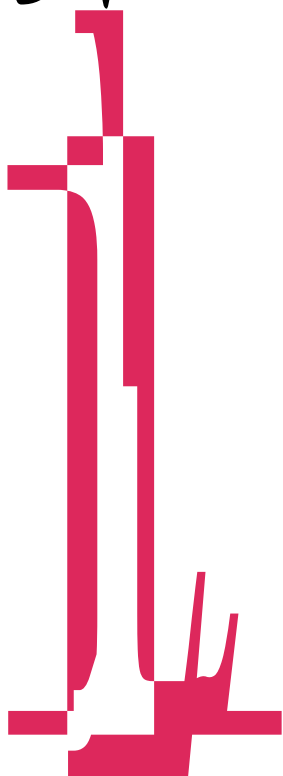
Enfin, le véritable seuil pour obtenir un élu varie selon les circonscriptions et le nombre de postes à pourvoir : la circonscription Centre (5 sièges) exige le seuil le plus élevé, la circonscription Ile de France (15 sièges), le seuil le moins élevé. La voix d'un électeur ne pèse donc pas le même poids selon l'endroit où il habite.

Pour parvenir à un scrutin reflétant fidèlement le vote des électeurs, deux dispositions à prendre : une seule circonscription pour l'ensemble du territoire et un scrutin à la proportionnelle intégrale sans seuil comme en Allemagne.

J. L. G.

Accompagnement scolaire

Une médiation entre l'école et les familles



Service
Éducation
Culture de la

FOL organise depuis 16 ans, en partenariat avec l'Éducation Nationale, la municipalité de Trélazé et la C.A.F., des ateliers d'accompagnement scolaire dans les écoles élémentaires publiques de Trélazé. Ces ateliers sont proposés prioritairement, par groupe de 6, à des enfants de CE1 et à quelques CE2. Actuellement, trente six enfants sont accueillis deux fois par semaine, de 16h30 à 18h, au sein des 5 écoles élémentaires publiques : Robert Daguette, Paul Fort, La Maraichère, Henri et Yvonne Dufour et Aimé Césaire. De plus, au vu de son expérience, le Service Education Culture de la FOL est sollicité régulièrement, par la CAF et par des associations, pour assurer des formations de bénévoles dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité. L'Anjou laïque a rencontré Karine Lebreton et Sylvie Douet, responsables de cette activité.

Anjou laïque : Où vous situez-vous par rapport à la culture scolaire ?

K. L., S. D. : L'accompagnement scolaire joue un rôle de complément de l'école dans la réussite éducative de l'enfant. Il ne s'agit pas de refaire l'école après l'école mais bien de proposer un temps et un espace transitoire entre la famille et l'école.

Pour cela, l'accompagnement scolaire a plusieurs objectifs :

Il propose aux enfants, accompagnés ou non de leurs parents, un cadre éducatif afin qu'ils puissent par des activités exercer et réinvestir, en petit groupe, les apprentissages scolaires. Il s'agit de fournir aux enfants des méthodes susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs, de développer l'apprentissage à la citoyenneté et de lui proposer des ouvertures culturelles.

Il offre aux parents, dont l'enfant bénéficie de l'accompagnement scolaire au sein de l'école, un espace et un moment privilégié pour faciliter leur engagement dans la scolarité de leur enfant et pour échanger entre parents sur ce sujet. Ainsi, les ateliers permettent-ils de créer un espace de rapprochement entre la famille et l'école. Ils cherchent en cela à faciliter l'engagement des parents dans la scolarité de leur enfant et à les soutenir dans leur rôle éducatif. Les familles sont invitées à participer aux ateliers, plus particulièrement au sein du groupe de leur enfant pour des activités spécifiques et des créations communes parents/enfants (recette de cuisine, bricolage, jeu, etc.)

Enfin, l'accompagnement scolaire propose aux enfants et à leurs parents une ouverture culturelle sous forme d'ateliers autour de projets éducatifs et d'un projet en lien avec un lieu culturel (théâtre, musée, ...). Il vise de ce fait à proposer à un public qui peut en être éloigné la découverte d'une expression culturelle en invitant l'ensemble de la famille à y participer.

A. L. : Comment s'organise concrètement cette médiation ?

K. L., S. D. : A travers ces objectifs, l'accompagnement scolaire à un rôle de médiateur entre la culture scolaire et les milieux familiaux. Il s'attache à faire le lien entre les enseignants et les parents en tant que partenaires privilégiés pour la réussite éducative de l'enfant. De fait, l'organisation des ateliers d'accompagnement scolaire répond aux besoins des enfants qui peuvent être repérés par l'enseignant en accord avec les parents. Ces besoins sont de nature différente. Certains sont en lien direct avec le travail scolaire de l'enfant : difficultés scolaires, besoins d'aide méthodologique pour les leçons, acquisition de l'autonomie, problème de

confiance en soi, problème de concentration. D'autres sont liés à une situation familiale spécifique : conflit autour des leçons à la maison, absence d'un adulte à la maison le soir, aide éducative et soutien à la famille. Plusieurs enfin, sont le fait d'une réalité socio-culturelle : besoin d'un bain de langage (langue française non-acquise), besoin d'intégration, besoin d'ouverture culturelle.

Pour répondre à la variété de ces besoins, l'accompagnement scolaire est réparti en différents temps :

- un temps d'accueil afin de permettre à l'enfant de se détendre, de goûter, de discuter, de se poser.

- un temps d'aide aux leçons pour s'organiser et se motiver face au travail, pour surmonter des difficultés scolaires, pour reprendre confiance en soi et devenir autonome dans son travail. Les difficultés sont au départ constatées avec l'enfant, ses parents et l'enseignant pour mieux les dépasser.

- un temps d'ouverture culturelle pour découvrir un autre monde que celui de l'école ou de la famille et pour permettre à l'enfant de réinvestir ses apprentissages.

Les familles se sentent parfois démunies face aux leçons. Aussi, le fait de pouvoir assister aux ateliers, d'en parler avec l'animateur du groupe ou avec un autre parent, de pouvoir accompagner son enfant, peut permettre d'améliorer certaines situations.

A. L. : La spécificité de vos actions éducatives sont-elles intégrables dans les temps d'activités périscolaires prévus dans l'aménagement des rythmes scolaires

Il semble difficile d'intégrer les ateliers d'accompagnement scolaire au temps d'activités périscolaires prévus dans l'aménagement des rythmes scolaires tout en répondant à l'ensemble des ob-

jectifs cités plus haut.

En effet la participation des familles est essentielle pour la réussite de l'action. Ainsi, définissons-nous avec chaque famille, sous la forme d'un contrat écrit, leur minimum de participation en fonction du contexte familial et professionnel. Elles s'engagent à venir aux temps de réunion, d'inscription, à assister à un atelier et à participer à un temps fort autour d'une recette de cuisine ou d'un bricolage proposé par un parent. Nous encourageons les familles à venir sur une durée minimale d'une demi-heure afin qu'elles puissent s'installer, observer, s'impliquer et/ou participer dès le début des activités éducatives et ludiques.

Pour faciliter cette participation, une animatrice parentalité intervient, une fois par semaine, sur chaque site et propose des ateliers spécifiques « parents, enfants » en concertation avec l'animateur du groupe.

Sa présence permet :

- d'aborder, de manière individuelle et adaptée au parent, l'accompagnement d'un enfant dans sa scolarité.

- de conduire avec les enfants accompagnés de leur(s) parent(s) et de l'animateur responsable du groupe des ateliers thématiques définis en commun, par site et en lien avec le projet éducatif de l'accompagnement scolaire.

Cette participation parentale serait plus difficile si les ateliers se déroulaient l'après-midi entraînant sans doute une transformation de la nature de ces ateliers. Aussi il nous semble difficile d'envisager un glissement du projet sous cette forme, sur ces nouveaux Temps Activités Périscolaires.

*Karine Lebreton
et Sylvie Douet*

A ANGERS :



DEPUIS UN PEU PLUS D'UN AN DES INCIDENTS INTERFÈRENT AVEC UNE CERTAINE « DOUCEUR » DE VIE, LE RESPECT DE L'AUTRE, UNE LAÏCITÉ RESPECTUEUSE DES CROYANCES DE CHACUN. BREF, LE REMPART DE LA LOI 1905, L'UN DES FONDEMENTS MÊME DE NOTRE RÉPUBLIQUE, Y EST DÉFIÉ.

Nous ne reprendrons pas l'ensemble de ces événements qui ont émaillé l'Anjou depuis début 2013, la presse s'en est déjà fait l'écho. Un mot sur quelques autres un peu moins connus, pour aborder ensuite ce qui semble se dessiner à assez court terme dans la ville du bon roi René.

Il existe bien de fortes proximités entre les bataillons angevins de *La Manif pour tous* et le *Front National* comme on a pu le voir dans les soirées des veilleurs. Comme preuve récente, il y a cette charte familiale que cette organisation avait proposée à la signature de tous les candidats aux élections municipales de 2014. Sur les 495 candidats d'Angers, seuls 18 ont signés, dont 17 de la liste du *Front National*.

Revenons aussi sur un autre incident peu connu, qui a fait suite à l'assassinat en juin de l'an passé de Clément Méric, étudiant parisien et militant antifasciste. Face au choc de ce drame, des étudiants du campus de la fac de droit, économie et gestion décidèrent de peindre une fresque à sa mémoire. Le Président de l'Université d'Angers la fit recouvrir de peinture grise, puis face aux réactions estudiantines fit son *mea culpa* leur adressant un courrier d'excuses, mais la fresque avait bel et bien disparu.

La Manif pour tous, l'affaire de la banane, l'Arbre de la Laïcité scié à trois reprises, les incidents se multiplient. La *Ligue des droits de l'Homme* 49 (LDH 49) par son appel à manifester le 11 novembre 2013 sur les marches du palais de justice et dans les rues d'Angers (25 organisations soutenant l'appel et 3000 personnes) sut cristalliser une vive réaction citoyenne.

Un autre virage a été pris avec la venue de M. Tugdual Derville, invité par la paroisse de la cathédrale d'Angers et le diocèse, via son service *Société et cultures*, à donner une conférence sur « *L'Écologie humaine* » devant un amphithéâtre rempli, à la Catho le 18 février dernier.

1-Tugdual Derville, et l'Evêché

Tugdual Derville n'est pas un inconnu pour certains angevins, délégué général d'*Alliance Vita*, l'une des principales associations organisatrices du mouvement *La Manif pour tous*. Association qui fait un travail de fond, et forme à un nouvel intégrisme moral. Ainsi début 2014, le diocèse d'Angers a assuré la logistique des réunions pour l'« *Université de la vie – Cycle de formation* » dispensées par *Alliance Vita*, avec des thèmes prompts à élever le débat : « *Maternité, grossesse, IVG : ques-*

tions et enjeux », « *Les dérives dans les pays ayant légalisé l'euthanasie* », « *Qu'est-ce que la dignité humaine ?* », « *Une enquête sur la diffusion du genre en école...* », etc. On ne sera donc pas étonné d'avoir vu éclater, peu après, la controverse entourant la diffusion du film *Tomboy* pour les élèves des écoles adhérentes à « *École et Cinéma* » (dont les écoles privées confessionnelles d'Angers).

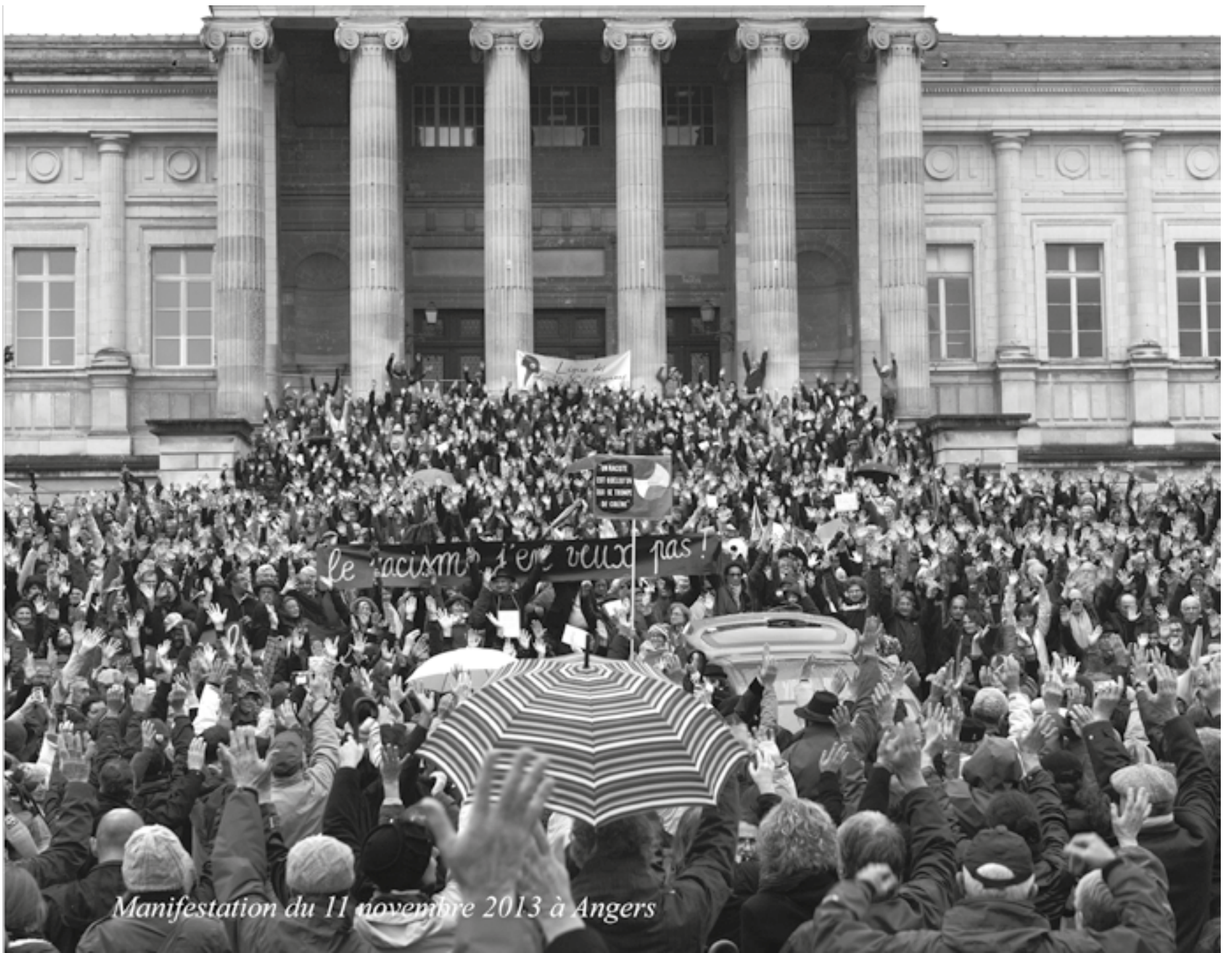
L'Écologie humaine, c'est quoi ? C'est un concept récemment inventé par Tugdual Derville lui-même, qui, en mars 2013, le présentait ainsi au journal *La Croix*: « *Nous estimons que le moment est venu, pour l'humanité, de préciser ce qui fait l'essence de l'homme comme patrimoine à protéger aujourd'hui pour le transmettre aux générations futures.* ». Une sorte d'écologie sans chlorophylle, mais visiblement bien définie. Cette écologie brunâtre repose sur une juxtaposition d'« *alvéoles* », structures de base qui doivent se multiplier pour donner corps à ce mouvement.

À juste titre, lors de cette conférence, des étudiants « *estimaient qu'il s'agissait d'implanter un véritable mouvement à Angers, avec recrutement d'adhérents* ». Le questionnement d'étudiants laïcs présents dans la salle, conduira à leur expulsion musclée et un dépôt de plainte de leur part pour coups et blessures. Cependant, M. Derville n'aura pas la possibilité de lancer son appel pourtant préalablement annoncé sur le site internet du diocèse: « *Le rendez vous de ce 18 février avec Tugdual*

Derville doit permettre de susciter à Angers une ou plusieurs « alvéoles », groupe de travail pour participer à cette réflexion qui doit déboucher sur un rassemblement fin 2014 pour asseoir le courant dans l'opinion ».

Interviewé par *Ouest-France*, dans son édition du 1^{er} mars, Mgr Delmas, évêque d'Angers, répond à l'émoi suscité par l'usuel double langage en pareille circonstance : « *Nous ne l'avons pas vu venir. Tugdual Derville est connu et reconnu pour parler de l'écologie humaine qui s'enracine très profondément dans l'enseignement de l'Église catholique.* ». Une tradition ancienne inventée il y a un an... Et de répondre à la question du journaliste « *Que pensez-vous du dernier sondage qui montre des catholiques plutôt progressistes : 90% pour l'IVG; 54% pour le droit au mariage pour les couples homosexuels ; 50 % pour le droit à l'adoption pour les couples homosexuels ; 87 % pour le mariage des prêtres...* », par : « *Il ne faut pas y accorder une valeur scientifique. C'est ce que pensent, à un instant t les catholiques. C'est tellement mystérieux, complexe, profond, la réalité que nous vivons, les souhaits et les désirs que nous portons. Cela ne m'inquiète pas. Il faut l'entendre et c'est à partir de là qu'il faut parler, approfondir, évangéliser. Nous sommes tous en chemin.* »

Le message est clair, Mgr Delmas entend haut, mais entend surtout faire changer les positions et points de vue des catholiques angevins.



Comment ? Attardons nous un instant sur la nébuleuse animée par M. Tugdual Derville, que l'on retrouve au carrefour de nombres d'associations aux noms évocateurs : *Alliance Vita*, *SOS fin de vie*, *Faut pas pousser* (contre l'euthanasie), *Mon secret* (recueil de témoignages sur les difficultés de vie), *Je suis enceinte*, et d'autres encore; dont *Un De Nous* qui remet en cause le droit à l'avortement et sur laquelle nous allons revenir.

Il n'est sans doute pas inintéressant de rappeler le parcours de M. Tugdual Derville. C'est un fidèle de longue date des rencontres organisées par la communauté controversée de l'Emmanuel, à Paray le Monial. Lieu où s'est tenue en novembre dernier une discrète rencontre des

« Chrétiens engagés en politique » réunissant toutes les têtes de réseaux opposés au mariage homosexuel dont Christine Boutin, Christian Vanneste ou encore Bruno Gollnisch... Des convictions familiales aussi, puisque son frère Guillaume Derville, est le Directeur spirituel de la prélature de l'*Opus Dei* à Rome. Cette proximité d'idées s'est d'ailleurs récemment manifestée à Paris au lycée Gerson, lycée catholique sous contrat public, dont la directrice membre de l'*Opus Dei* a autorisé *Alliance Vita* à donner plusieurs confé-

rences. Une élève rapporte au journal *Le Parisien* les propos tenus à ces occasions: «Une fille, par exemple, qui prend la pilule du lendemain, ne sait pas s'il y a fécondation. Elle est donc considérée comme «semi-meurtrière». En revanche, une fille qui avorte commet un «homicide volontaire»». Le Ministre de l'Éducation nationale a ordonné une inspection pour dérive intégriste.

1-De l'intégrisme religieux aux dérives sectaires

Côté congrégations à dérives sectaires Tugdual Derville se pose là. Très proche des *Légionnaires du Christ*, rempart de la papauté contre l'expansion des chrétiens évangélistes en Amérique latine, ce mouvement est tout autant connu pour les multiples scandales de pédophilie qui émaillent son histoire depuis sa création dans les années 40. En février dernier la question de sa dissolution était posée, mais curieusement le Pape François, qui par ailleurs annonce à grand renfort de communication vouloir éradiquer la pédophilie de l'Église catholique, les a absous. Mais peut-être a-t-il certains intérêts à préserver cette congrégation de choc ?

Tugdual Derville connaît bien ce mouvement, notamment sa branche financière : la *Fondation Guilé* en Suisse, où

il est intervenu à plusieurs reprises auprès de décideurs, et a co-rédigé l'ouvrage édité par la fondation « *Les enjeux de la démographie européenne* ». La *Fondation Guilé* n'hésitant pas, par ailleurs, à relayer aussi les positions de la *Fondation Lejeune*, diverticule avéré de l'*Opus Dei*, farouchement opposé à l'avortement.

Plus inquiétant, M. Derville, qui réside en Vendée, côtoie également la branche italienne du mouvement sectaire fascisant *Tradition Famille Propriété (TFP)*, *Alleanza Cattolica*. TFP, mouvement largement dénoncé par les services de l'État français, et dirigé en Italie par Massimo Introvigne, qui est également responsable du puissant lobby pro-sectaire international, le « *Centre d'études des nouvelles religions* » ou *CESNUR*¹. C'est ainsi que M. Derville participait en octobre dernier, aux côtés de M. Introvigne, à un colloque de *TFP - Alleanza Cattolica*, en Italie.

Ce colloque était aussi l'occasion de faire un point sur la « dynamique » du mouvement européen « *Un De Nous* », animé dans l'hexagone par Caroline Roux également d'*Alliance Vita*, et dont le but est de faire revenir les états sur le droit à l'avortement. L'Espagne ouvre la marche. En France, la première étape visée est d'en obtenir son déremboursement. « *Un De Nous* » comptait s'in-

viter aux débats de la campagne européenne, mais l'actualité en aura décidé autrement.

La Nouvelle Acropole, autre mouvement sectaire fascisant originaire d'Argentine, constituant avec TFP l'un des principaux piliers du *CESNUR*, recommande aussi la lecture des écrits de M. Tugdual Derville...

1-M. Introvigne et T. Derville à l'université d'Angers

Revenons sur Massimo Introvigne, lobbyiste pro-sectaire notoire, qui s'est notamment illustré en France et ailleurs, par ses interventions systématiques en faveur des sectes traduites en justice : *Témoins de Jéhovah*, *Scientologie*, *Ordre du Temple solaire*, etc.

Au moment où la mouvance révisionniste se développait dans l'hexagone, Lyon accueillait, en avril 1992, « *Le défi magique* », un colloque co-organisé par l'Université Lyon 2 et... le *CESNUR* de Massimo Introvigne. Il fallut ensuite des années pour que la couleur négationniste des Universités lyonnaises s'estompe quelque peu...

Massimo Introvigne n'est pas un inconnu à Angers. En effet, l'Université d'Angers, conjointement avec l'*Association Française d'Etudes Américaines (AFEA)* accueillait un bien curieux congrès du 23 au 25 mai 2013,



intitulé « *Religion et spiritualité* ». On aurait plutôt imaginé voir un tel événement porté par la Catho, mais il s'agissait bien de l'Université. L'AFEA est une importante association d'échanges franco-américains, qui s'intéresse, entre autres, aux religions. Un regard sur le programme permet d'y découvrir la présence de nombreux idéologues

Serge Blisko, Président de la Mission interministérielle de lutte et de vigilance contre les dérives sectaires (MIVILUDES, <http://www.derives-sectes.gouv.fr>) était à Angers le 3 décembre 2013 à l'invitation de la LDH 49 (<http://ldh49.over-blog.org>) et de deux associations de prévention du phénomène sectaire, l'UNADFI (<http://www.unadfi.org>) et le CIPPAD (<http://www.cippad.com>). Il y a donné une conférence devant une centaine de personnes sur le thème : « Dérives sectaires : des menaces pour l'éducation, la santé, les institutions ? »

pro-sectaires, et non des moindres... Bien sûr M. Introvigne était de la partie, ainsi que cinq autres membres de son officine, le CESNUR, pour y parler des « *Nouveaux mouvements religieux: de la Théosophie au New Age* ». Nous n'avons pas ici la place pour détailler qui sont ces très étonnants intervenants, comme par exemple M. Derickebourg venu présenter aux étudiants angevins « *La cosmogénèse dans les Ecrits de Lafayette Ron Hubbard, fondateur de la Scientologie et la cosmogénèse dans la Théosophie de Madame Blavatsky* » !

Quelques mots sur M. Gordon Melton sont nécessaires. Avec M. Introvigne,

M. Melton a co-dirigé la rédaction d'un livre qui allait tacler le premier rapport parlementaire français abordant en 1996 le problème sectaire. Patron de l'*Institute for the Study of American Religion*, pendant américain du CESNUR, il est l'auteur d'un important ouvrage retraçant toute l'histoire de la *Scientologie*. A l'instar d'Introvigne, il est de tous les procès et plateaux de télé pour défendre ce mouvement. Parmi ses très nombreux faits d'armes, en 1995, peu après l'attentat au gaz sarin du métro de Tokyo perpétré par la secte AUM, qui fit 13 morts et des milliers de blessés, Gordon Melton se rendit au Japon pour y organiser des manifestations afin d'obtenir, en vain, la libération des auteurs de ces crimes...

On est en droit de se demander ce qu'est venu faire un tel aréopage d'idéologues pro-sectaires à l'Université d'Angers, en mai de l'an passé ?

1-Intégrisme religieux et censures culturelles

Par ailleurs, demeurent aussi des interrogations sur les promiscuités entre ésotérisme, milieux fascisants et le diocèse d'Angers.

Depuis peu, on observe aussi une montée en puissance en Pays de la Loire d'une certaine intolérance... musicale. C'est ainsi que le mouvement intégriste TFP a saisi le maire de Clisson pour tenter, en vain, de faire annuler le *Hellfest*, festival de musique rock, deuxième en



France pour sa fréquentation après celui des *Vieilles Charrues*. Dans la foulée, le curé de Corzé en lien avec le diocèse d'Angers a interdit que soit joué dans son église le *Galop Infernal* d'Offenbach, qui figurait au répertoire du concert de printemps de la *Lyre Jarzéenne* !

L'Église Catholique n'est pas la seule à connaître actuellement des mouvements de traverse et certaines mouvances proches de l'Islam, liées aux relais français des Frères musulmans et du Soufisme, se font également remarquer à Angers. Mais cela fera peut-être l'objet d'un autre article.

La Ligue des droits de l'homme du Maine et Loire appelle, les lecteurs l'Anjou Laïque et plus largement les militants et les citoyens, à la vigilance contre les débordements des franges religieuses extrémistes

¹Groupe de réflexion de la LDH 49

¹CESNUR : le « Centre d'études sur les nouvelles religions », créé en 1988, et dirigé par l'avocat italien Massimo Introvigne, assimile les mouvements sectaires à de « nouveaux mouvements religieux » qu'il convient de protéger contre les méfaits du laïcisme et des législations qui limitent leur pouvoir. Cette organisation se bat notamment pour une remise en cause de la laïcité française en faveur d'une « tolérance laïque ». Passerelle entre les sectes les plus dangereuses et les droites extrêmes dans le monde, le CESNUR mène un véritable combat national et international contre les associations ou les organismes gouvernementaux de défense des victimes. Nanti de différents subsides, il s'est rapidement développé, acquérant une dimension internationale, notamment en coopérant avec l'*Institute for the Study of American Religion* dirigé par Gordon Melton. Massimo Introvigne est aussi un membre actif de la très traditionaliste communauté Tradition Famille Propriété (TFP), fondée au Brésil, et représentée en France par l'association Avenir de la culture, qui a joué un rôle important dans la lutte anti-pacs.

HUMEURS ET RUMEURS

Grève des signatures au « *Courrier de l'Ouest* »

En dehors de quelques « jaunes », les journalistes du « *Courrier de l'Ouest* » ont entamé une grève des signatures, il y a quelques semaines. Ils en expliquent les raisons :

« Depuis les éditions du lundi 24 mars, une forte majorité de journalistes du *Courrier de l'Ouest* suivent l'appel à la grève illimitée des signatures, lancé par la section locale du Syndicat National des Journalistes.

En refusant de signer leurs articles, les journalistes du *Courrier de l'Ouest* signifient très clairement qu'ils ne cautionnent pas les choix rédactionnels et éditoriaux de la direction du *Courrier de l'Ouest*. Ils ne veulent plus que leurs noms soient associés aux dérives sensationnelles et anxiogènes de l'information.

En refusant de signer leurs articles, les journalistes du *Courrier de l'Ouest* protestent également contre le management brutal, les mutations forcées, le manque de confiance dans l'entreprise. Des méthodes qu'ils ont dénoncées par un droit d'alerte en 2013 et une motion de défiance en février 2014.

En refusant de signer leurs articles, les journalistes du *Courrier de l'Ouest* ne mettent pas en péril l'avenir du journal, dont la direction dresse un scénario alarmant jour après jour.

Par ce geste, les journalistes du *Courrier de l'Ouest* entendent défendre une information de qualité.

Ce n'est pas un acte lâche, comme pourraient le croire certains lecteurs. C'est un geste fort de protestation.

Inédit dans l'histoire du journal.

Cette grève des signatures perdurera aussi longtemps que le groupe SIPA restera autiste aux revendications des journalistes, qui n'ont d'autres buts que d'améliorer le contenu du *Courrier de l'Ouest*.»

Le baptême du du 135^e Régiment d'Infanterie d'Angers

EN CETTE ANNÉE DU CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE, L'ÉVOCATION DES SOLDATS DU MAINE-ET-LOIRE NOUS AMÈNE, PRÈS D'UNE FOIS SUR DEUX, À LA PORTE DU 135^E RÉGIMENT D'INFANTERIE D'ANGERS. ESSENTIELLEMENT COMPOSÉE D'ANGEVINS, DE VENDÉENS ET DE BRETONS, CETTE UNITÉ A ÉTÉ TRÈS VITE CONFRONTÉE À UNE RÉALITÉ DONT ON PEUT ADMETTRE QU'ELLE SURPRIT NOS STRATÈGES PAR SA MONSTRUEUSE INHUMANITÉ.

Certes, la guerre n'est jamais une fête mais les mitrailleuses, les canons, les gaz, les premiers bombardements, les mines puis les premiers chars, apportèrent de 1914 à 1918, de nouveaux modes d'extermination dont on ne soupçonnait pas l'efficacité. L'imagination est fertile dans le domaine militaire, et une sorte de course s'engagea, sur le plan technique, pour avoir les meilleures armes de mort.

Il faut reconnaître que les Allemands avaient, dès le départ, une longueur d'avance. Les Français, les Belges et les Anglais apprirent sur le terrain, et souvent à leurs dépens, comment se servir de l'Artillerie, des mitrailleuses et des gaz. Ils apprirent vite mais firent, dans les premiers mois, perdre la guerre. Le sursaut de nos armées, alors que l'ennemi était aux portes de Paris, fut le résultat d'une erreur tactique des Allemands, certes, mais aussi l'effet de l'incroyable bravoure de nos grands pères.

Trente kilos d'équipement

Revenons à nos fantassins angevins qui, marqués, comme tous les Français, de cette illusion d'une guerre de quelques

mois, abandonnèrent leurs outils agricoles ou artisanaux aux murs des granges et des ateliers. Ils convergent, dès le 2 août, vers les paquetages que les fourriers préparent dans les magasins du régiment. Trente kilos d'équipement plus ou moins utile, plus ou moins fonctionnel, qu'ils trimbaleront en travers de leurs épaules douloureuses au long des chemins de Lorraine, puis de Belgique. Un barda avec lequel ils seront amenés à courir, de tranchées en tranchées, de trous d'obus en fondrières, enfoncés jusqu'aux genoux dans la boue, amenés aussi à ramper et à combattre. Pour l'heure, ils ne sont pas peu fiers de leur pantalon rouge garance, de leur képi, de leur longue capote, lorsqu'ils passent devant le grand miroir du poste de police, avant d'aller déguster une dernière fillette dans la Doutre.

Le 5 août, c'est dans cet accoutrement que les trois bataillons du régiment défilent dans les rues d'Angers, en direction de la gare Saint-Laud. On peut imaginer que les épouses et les fiancées se sont réparties tout au long du parcours pour une dernière embrassade, un signe de main, un regard. On peut également imaginer que le colonel Georges de Ba-

zelaire de Saulcy, longiligne, l'œil sévère, évite que ces effusions désorganisent l'ordonnancement de ces longues colonnes. Son fils, le sous-lieutenant Pierre André de Bazelaire, 1^{er} bataillon, 3^{ème} Cie, marche à la tête d'une des sections. Le premier sera général et se distinguera à Verdun en 1916, le second ne verra pas la fin de l'année. Les trois milles soldats embarquent pour la banlieue de Nancy.

Un manège infernal

En ce début du mois d'août, les Allemands appliquent le plan Schlieffen, c'est-à-dire qu'ils envahissent la Belgique et avancent vers la mer du nord. Leur objectif est de contourner Paris par le nord, puis par l'ouest.

Les Français appliquent, quant à eux, le plan XVII qui consiste à attaquer en Alsace et en Lorraine. Vu de haut cela ressemble fort à un manège infernal.

Du 7 au 10 août 1914, les Angevins, Vendéens et Bretons se livrent à l'occupation habituelle des fantassins, ils marchent. Avant chaque changement de cantonnement, tout doit rentrer dans le havresac, avec les godilots de rechange. On range soigneusement dans la petite musette, à fixer sur le ceinturon, les vivres d'une journée et quelques affaires personnelles, tabac, pipe, papier à lettre. Cent quatre vingt munitions sont perçues et rangées dans quatre cartouchières. Les hommes ont des allures de hannetons maladroits, engoncés dans leur grande capote, harnachés, lourds et grognons. Chaque homme porte un morceau de la tente collective, une pelle, une hache ou une bêche.

Du 11 août au 18 août 1914, ils cantonnent dans le secteur du Grand Couronné. C'est un ensemble de collines situées au nord de Nancy. Leur tâche consiste à terminer les travaux de défense de la ville. Ces collines seront violemment attaquées du 4 au 13 septembre mais nos anciens auront alors quitté Nancy pour la Belgique et ce n'est pas au Grand Couronné qu'ils subiront le baptême du feu.

*Alain Bourrier,
maire de Brissarthe*

HUMEURS ET RUMEURS

Crises

Nationalitaires et intégristes (ils ne font souvent qu'un) étripent la démocratie, comme aujourd'hui en Turquie et en Inde. Le bon peuple victime d'inégalités sociales est décérébré par une campagne incessante contre « l'Autre » pointé du doigt. L'autre, c'est celui qui ne parle pas la même langue, pratique une autre religion.

Et les salopards qui détiennent l'autorité exploitent sans vergogne cette différence à leur profit, au lieu d'en faciliter la résolution par un discours,



une pratique laïque de la vie en société.

Peut-il se trouver des responsables politiques suffisamment désintéressés et audibles pour surmonter par exemple la crise malienne ou ukrainienne?

Voilà deux États dont les frontières ont été désignées, l'un par le colonisateur français, l'autre par le maître soviétique, sans tenir compte des disparités ou diversités locales.

Le bon sens aurait été de construire des États fédéraux. En Ukraine, il aurait fallu reconnaître la personnalité russo-phile de l'extrémité orientale du pays embarqué autrefois dans la construction industrielle de l'URSS. Cependant qu'au centre et à l'ouest du pays prévalait une ruralité catholique.

Quant au Mali, le centre et le nord du pays, peu peuplés certes, appartiennent au monde berbérophone avec les touaregs (dotés eux de leur propre langue mais aussi de leur propre mode d'écriture!). Et il n'y a rien de commun avec les populations noires agricoles du sud.

La solution fédérale n'aurait-elle pas été, dans ces États, celle du bon sens ?

Jean-Paul Brachet



HUMEURS ET RUMEURS

Si les dirigeants de l'Union Européenne le voulaient

Plus personne ne conteste que l'UE souffre du dumping fiscal et de son corolaire l'optimisation fiscale, les deux pratiqués par les multinationales.

En 2011, la Commission a examiné un projet de directive dénommé « Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés. ».

Le principe est assez simple. Toutes les sociétés implantées dans plusieurs pays de l'UE déclarent le bénéfice total réalisé par les différentes filiales.

Ensuite, ce bénéfice dit consolidé est ventilé dans chaque État membre où est implantée une filiale, cette fraction de bénéfice sert alors de base de calcul de l'impôt dont le taux est librement fixé par l'État concerné.

Ce dispositif vise notamment à empêcher les sociétés de regrouper leurs bénéfices dans le pays de leur choix où les taux d'imposition sont les plus faibles. Techniquement tout est prêt pour qu'une telle directive soit élaborée et soumise à adoption.

Il ne manque plus que la volonté politique.

Gendarme du monde

C'est le comportement et la réputation aucunement usurpée des USA. Ils viennent d'en



donner une nouvelle preuve. La banque française BNP. Paribas encourt une amende de 10 milliards de dollars (excusez du peu !) pour n'avoir pas respecté la loi américaine interdisant les relations commerciales avec Cuba et l'Iran. Il faut savoir que les transactions litigieuses s'effectuèrent non pas à partir du territoire américain mais à

partir du sol français. Autrement dit, pour les USA, les lois américaines s'appliquent dans le monde entier et s'imposent aux règles locales. Le gouvernement français s'inclinera-t-il devant ce dictat ou manifesterait-il son courage en défendant une entreprise française et en affirmant la primauté des lois et règles nationales sur toute réglementation étrangère qui n'a pas fait l'objet d'un accord préalable ?

Y. M. M.

Des sites trompeurs

Les lobbys réactionnaires usent de nouvelles tactiques plus insidieuses – et d'autant plus redoutables – pour empêcher les femmes d'avorter.



Une femme enceinte, qui ne souhaite pas poursuivre sa grossesse et veut se renseigner sur l'Interruption Volontaire de Grossesse tape sur internet le mot I.V.G.

Elle accède alors à de nombreux sites animés par des anti-IVG et qui, sous couvert de renseignements officiels et d'aides psychologiques, leur tiennent un discours culpabilisant avec une description dramatique des traumatismes qui fatalement devront suivre. Avec bien souvent des informations inexacts qui ne lui permettront pas d'accéder à une I.V.G. en temps voulu. Pour faire un choix, qu'elle seule peut faire, une femme a besoin de connaître la loi, les conditions pratiques de l'acte, les contacts à avoir. Le seul site officiel du ministère de la santé est : ww.ivg.gouv.fr

Catherine Battreau

Après le 25 mai, le droit du travail mis en lambeaux ?

« Les organisations patronales affirment que les seuils constituent des freins à l'embauche. Je dis donc aux organisations syndicales que le

meilleur moyen de faire tomber cet argument, c'est de tenter l'expérience. » annonce le nouveau Ministre du travail F. Rebsamen.

Ce sont les effectifs des salariés dans les entreprises qui déterminent la mise en place des délégués du personnel (à partir de 10 salariés) et des Comités d'entreprise et d'Hygiène et sécurité (à partir de 50 salariés). La CGPME, organisation des patrons de PME se félicite d'un tel projet qui s'étalerait sur 3 ans et affirme que cela permettrait de créer 150 000 emplois sur la même période.

Ce chiffre de 150 000 emplois est sorti du chapeau et ne repose sur aucune étude sérieuse réalisée sur le sujet.

Les statistiques pour le mois d'avril récemment publiées annoncent un taux de chômage de 10,2% de la population active et 5 992 000 chômeurs, toutes catégories confondues.

Si l'on en croit la CGPME, la mesure envisagée créerait 50 000 emplois par an ; rapportés aux 5 992 000 chômeurs recensés, il nous faudra donc 109 années pour parvenir au plein emploi... Mais après tout, comme le dit le député P. Devidjian « Si Rebsamen suspend les seuils sociaux, il fera ce que la droite n'a jamais osé, c'est objectivement courageux. » Le courage de mettre le droit social en lambeaux.

J. L. G.

Miracles!

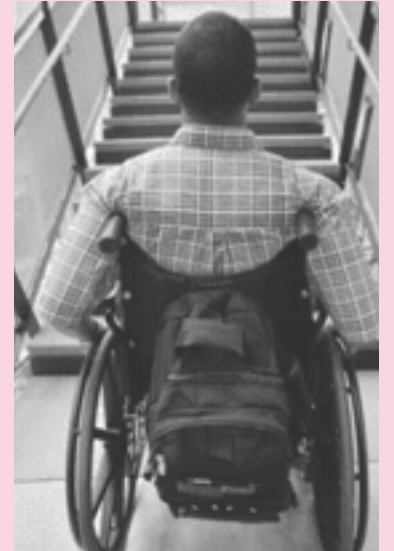
Dans le numéro de mai 2014 de la revue Pour la Science® Gérald Bronner, professeur de sociologie à l'Université Paris Diderot, compare les miracles survenant à Lourdes et les guérisons inexplicables dans les milieux hospitaliers. Première constatation inquiétante pour la religion : il devient de plus en plus difficile de produire un miracle. Par an, il y a quatre fois moins de guérisons reconnues miraculeuses depuis les années 60. Dieu perdrait-il la main ou faut-il chercher l'explication dans les critères de plus en



plus sévères pour qualifier une guérison de miraculeuse ? La maladie doit être avérée et très

grave avec un pronostic fatal. Elle doit être organique ou lésionnelle, ce qui exclut les psychopathologies. Un traitement, ce qui exclut les cancers, ne doit pas avoir été à l'origine de la guérison, laquelle doit être soudaine et durable.

Pour des patients que, dans l'état actuel de ses connaissances, la médecine avait condamnés, les établissements hospitaliers connaissent aussi le bonheur des guérisons incompréhensibles.



Deuxième constatation inquiétante pour la religion, mais normale pour les rationalistes dont je suis : le taux de ces guérisons sans intervention divine est du même ordre de grandeur que celui des miracles à Lourdes. N'est-ce pas la preuve que ces deux modes de guérison n'en font en vérité qu'un ? Au lieu d'une explication surnaturelle, ne faut-il pas simplement admettre qu'il nous reste encore beaucoup à découvrir dans le fonctionnement du corps humain et que les progrès de la science médicale éclairciront progressivement ce que certains au nom de croyances irrationnelles s'acharnent à qualifier aujourd'hui de miracles.

En ce qui me concerne, je ne croirai aux miracles que lorsqu'après avoir été trempé dans la piscine à Lourdes un manchot en ressortira avec son bras ou un cul de jatte avec ses jambes.

Y. M-M

Manipulation des esprits

Le correspondant à Bruxelles des chaînes de télévision publiques a affirmé, au soir des élections européennes, que les députés européens avaient pratiquement les mêmes responsabilités que les députés nationaux. Mensonge. Les députés européens n'ont qu'un pouvoir législatif tronqué puisque seule la Commission (non élue), se réserve les propositions législatives.

J-P B.

Essais nucléaires



L'AVEN

demande réparation pour les victimes

Reportage de Jean-Claude Michineau

CIVILS, MILITAIRES DU CONTINGENT OU ENGAGÉS, ILS ONT ÉTÉ DES MILLIERS ET DES MILLIERS À PARTICIPER AUX ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS EN ALGÉRIE OU EN POLYNÉSIE. BEAUCOUP D'ENTRE-EUX ONT ÉTÉ EXPOSÉS À DES RADIATIONS IMPORTANTES, ENTRAÎNANT DES MALADIES TRÈS GRAVES OU DE NOMBREUX DÉCÈS. DEPUIS 2001, DANS UN COMBAT INÉGAL ET DIFFICILE, L'ASSOCIATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLÉAIRES (AVEN) LUTTE POUR FAIRE RECONNAÎTRE PAR L'ÉTAT FRANÇAIS LE PRÉJUDICE SUBI PAR TOUS CES PERSONNELS, ET DEMANDER L'INDEMNISATION DE LEUR PRÉJUDICE.

Qu'ils aient eu lieu en Algérie ou en Polynésie les essais nucléaires ont eu beaucoup d'effets pervers mais surtout pas celui de rendre loquace la « grande muette ». Une armée française qui se retranche derrière un bien commode « secret défense » pour ne pas répondre, au mieux à son total laxisme lors des différents tirs de bombes, au pire du cynisme d'avoir sacrifié en toute connaissance de cause, des vies humaines de jeunes militaires ou celles d'une population civile désinformée.

Messmer et Paleswski irradiés

L'illustration typique de ce criminel dillettantisme se trouve à In Ecker, au nord de Tamanrasset, dans le Sahara. Ce 1^{er} mai 1962 le banc et l'arrière banc des autorités, parmi lesquelles Pierre Messmer, alors ministre des Armées, et Gaston Palewski, ministre de la recherche scientifique avaient été conviés pour assister « à un joli spectacle ». Pour ce deuxième essai nucléaire sou-

terrain français, une longue galerie avait été creusée dans la montagne Taourirt Tan Afella l'un des massifs granitiques du Hoggar au sud de l'Algérie. La bombe avait été placée au fond de ce tunnel qui se terminait en colimaçon et dont les portes blindées et un bouchon de béton armé devaient assurer l'étanchéité.

Mais lors de ce tir baptisé du nom de code « Béryl », rien ne se passa comme prévu. Les sécurités cédèrent sous l'énorme pression et comme un immense chalumeau blanc, une flamme d'une chaleur intense s'échappa horizontalement du flanc de la montagne, libérant un nuage de particules radioactives. Des poussières qui retombèrent rapidement sur le personnel placé à proximité du point zéro et auquel on indiqua d'attendre un ordre de repli... qui ne vint jamais.

Messmer pour sa part se carapata pour s'engouffrer dans son véhicule officiel et se mettre rapidement à l'abri. Pour le

reste des troupes, ce fut la débandade improvisée. Même si le compte-rendu officiel de l'armée française relate un repli dans l'ordre et la discipline.

Dans la soirée Pierre Messmer reprenait le chemin de la France après avoir été décontaminé et subi un bilan de santé. Sans même avoir l'élégance de s'informer sur le nombre et l'état des victimes.

Quelques jours plus tard, de jeunes appelés du contingent reçurent l'ordre d'aller prélever des échantillons de roche vitrifiée dans la galerie de tir. Et sans aucune protection là où encore aujourd'hui, soixante ans plus tard, les aiguilles des compteurs Geiger s'affolent toujours. Gaston Palewski mourra quelques années plus tard d'une leucémie. Persuadé que son mal a pour origine directe les radiations du nuage de Béryl.

Dindon, Denise et Frégate

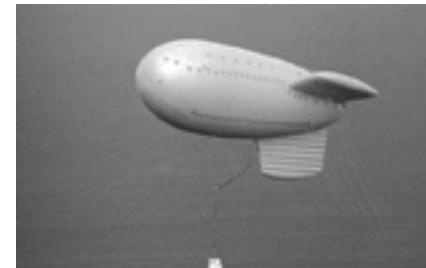
Partout sur les lieux de tir, l'état major minimise les risques. Le plus dangereux selon lui, ce sont les débris projetés par le souffle de l'explosion ! Quant aux radiations retardées « elles sont si faibles qu'elles ne constituent pas un danger. Ne vous en occupez pas » !

La même désinvolture coupable des autorités se reporte ensuite en Polynésie. Dans le lagon aux eaux bleues et vertes de Mururoa, rebaptisé par les militaires Mururoa, se reflète l'ombre du terrible champignon atomique. Des dizaines de bateaux, d'avions, de véhicules ont été employés pour sonder, analyser le résultat de la folie humaine. Le ballon gonflé à l'hélium sous lequel était fixé la bombe lors des essais aériens était arrimé à des barges elles mêmes mises en place par un personnel qui obéissait aux ordres et agissait sans aucune protection dans des eaux gorgées de radioactivité.

Dindon, Denise et Frégate étaient à

Mururoa les noms des trois points utilisés alternativement pour les tirs. Le ballon était disposé à quelques centaines de mètres de hauteur. Cette technique de tir devait empêcher la boule de feu créée par l'explosion de toucher le lagon et ainsi créer moins de pollution. En réalité, ces tirs étaient très contaminants.

Au Sahara comme en Polynésie, le dénominateur commun se situe dans la légèreté insoutenable quant à la protection du personnel. On peut s'interroger sur l'efficacité des tenues SMSR, combinaisons de coton censées arrêter le rayonnement ionisant. On peut se demander pourquoi, à Reggane, certains militaires atteints par le nuage radioactif ne portaient pas, au moins momentanément, de masque. On peut être stupéfait d'apprendre que les consignes de protection, en Algérie comme au Pacifique, étaient seulement de tourner le dos à l'éclair et de replier le bras sur les yeux... On peut encore se demander pourquoi les baignades et la pêche étaient autorisées dans le lagon de Mu-



ruroa. Et sourire d'incompréhension en apprenant qu'à Reggane la norme fixée était d'une paire de lunettes de protection pour quarante personnes dans les zones n'étant pas situées à proximité des tirs. Qu'à Mururoa les matelots ramassaient à bras le corps les sondes lancées par les avions dans le nuage atomique et retombées en mer.

Des populations sacrifiées

Si les personnels civils et militaires af-

La tenue SMSR : un rempart efficace contre les radiations ?



fectés aux essais nucléaires ont été largement exposés aux violentes radiations, les populations civiles ont pour leur part été souvent ignorées. Au Sahara, on s'est aperçu que les radiations dépassaient très largement le périmètre de 150 kilomètres qui devait protéger les habitants des villages. Et on sait aujourd'hui que les groupes nomades n'ont jamais été pris en considération. En Polynésie, alors que la parole officielle mettait en relief les précautions prises et le côté inoffensif des explosions, certains atolls ont pourtant été survolés par le nuage et leurs habitants contaminés. On ne se souciait guère notamment de l'archipel des Gambiers, peu peuplé et loin de toute information. Ici et là aujourd'hui, des cancers se sont déclarés parmi les habitants d'îlots dont on s'est bien peu soulié.

D'énormes retombées

L'Association des Victimes des Essais Nucléaires (AVEN) est né de la rencontre de Michel Verger, qui militait au Mouvement pour la Paix, et de Bruno Barillot, fondateur de l'Observatoire des Armements qui avait beaucoup écrit sur les essais nucléaires et étudié les déchets radioactifs militaires.

À cette époque, on découvre du matériel irradié à la caserne Verneau. Et lors d'une conférence à Angers, Bruno Barillot apprend que Michel Verger avait été militaire au Sahara pendant les essais nucléaires. Tous deux décident de créer l'AVEN. Un appel est lancé aux victimes en mars 2001. Et le 9 juin suivant, après que quelques fonds aient pu être rassemblés, l'AVEN est portée sur les fonts baptismaux à Lyon. « Pour plus d'efficacité, il nous fallait pour président une personnalité plus connue que la mienne » explique Michel Verger. « C'est pourquoi notre premier président fut Jean-Louis Valatz, médecin militaire, directeur de recherche à

l'INSERM qui nous a beaucoup aidés et qui a notamment analysé l'état de santé de 1800 adhérents. Un document qui a été présenté aux sénateurs et aux députés ».

« Et nous avons eu d'énormes retombées » se souvient Michel Verger. « Un impact médiatique très fort qui nous a nous même surpris. J'ai encore chez moi une pile importante, rien que de coupures de presse écrite, sans parler des reportages réalisés par les autres médias qui ont joué un rôle énorme ». Mais comme tout ce qui touche au militaire ou à l'atome, l'AVEN fut rapidement « marquée à la culotte » et sévèrement contrôlée. Les rapports des renseignements généraux ont rempli des tiroirs entiers.

« Pour autant », note Michel Verger, « nos contacts avec des élus de toutes tendances qui nous ont soutenus, ont abouti à 18 propositions de lois. Mais aucune n'a été discutée » !

Douze indemnisations

Ce n'est que le 5 janvier 2010, alors qu'Hervé Morin est Ministre de la Défense, qu'une proposition de loi est enfin adoptée. Mais le décret d'application déçoit l'AVEN choquée par la mention de « présomption de causalité sauf si le risque était négligeable ». Et il ne reconnaît que certaines maladies. Sur 870 dossiers présentés, le CIVEN (Comité d'Indemnisation des Victimes des Essais Nucléaires) n'a retenu que douze cas à indemniser ». commente Michel Verger. « Sur ces douze indemnisations, il y a eu neuf polynésiens dont un à Rangiroa, c'est à dire hors secteur. Autant dire que c'était vraiment à la gueule du client ».

Après le rapport de Corinne Bouchoux, sénatrice de Maine-et-Loire, une seconde loi est votée. « Certes, les retombées radioactives ont été élargies à toute la Polynésie alors qu'elles ne

concernaient qu'une petite partie auparavant. Certes le ministère de la Défense n'a plus autorité sur le CIVEN et c'est une commission interministérielle qui est chargée d'étudier les dossiers » explique Michel Verger. « Mais on n'a pas enlevé la mention de risque négligeable ». « Par ailleurs, après le vote de cette loi le 20 décembre 2013, nous n'avons pas d'interlocuteur officiel. Nous allons donc nous adresser aux préfets et à la presse pour formuler nos revendications ».

Bruno Barillot avait été nommé délégué au suivi des conséquences nucléaires par Oscar Tomaru président de Polynésie. Gaston Flosse, grand ami de Jacques Chirac et bénéficiaire des largesses de la France, revenu aux affaires l'a immédiatement congédié.

Les revendications de l'AVEN

Monsieur le Premier Ministre
Nous demandons la communication aux associations des victimes des essais nucléaires du nom de la, ou du, responsable au sein du gouvernement, pour les Ministères concernés, de l'application de la version consolidée au 20 décembre 2013 de la Loi N° 2010-2 du 5 Janvier 2010, relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, afin d'engager une concertation rapide avant la rédaction du décret d'application.

Pour :

- Une réelle application de l'article 1 et 5 sur la réparation intégrale du préjudice subi et le principe de présomption de causalité ce qui signifie que le risque négligeable ne doit concerner que la preuve de l'attestation de présence sur les zones contaminées (lieux et dates) et la souffrance d'une maladie reconnue radio-induite avec son élargissement aux maladies non -cancéreuses et aussi du cancer de la thyroïde aux adultes.

- Préciser que le préjudice subi concerne aussi 'le droit propre' des veuves et des ayants-droit.

- Ne pas retenir la notion de seuil, comme pour les maladies professionnelles, ainsi que la méthode du précédent Civén qui avec l'application d'un logiciel mathématique a constitué dans les faits une négation du principe d'indemnisation.

- Appliquer pour le Sahara une zone « périphérique » autour du point zéro (700 Kms comme

aux USA) et non une zone « angulaire » qui de fait exclut les personnels et les populations proches

. Pourquoi reconnaître des retombées à 3400 kms (rapport de l'office parlementaire en 2002 et des documents secrets communiqués en 2013-14) et... exclure des personnes présentes à quelques kms au moment des explosions ?

Faire connaître dans un délai très proche la composition du comité d'indemnisation et la commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires pour permettre un

fonctionnement rapide de ces organismes afin d'indemniser mieux et plus vite.

- Accélérer la délivrance d'un titre de reconnaissance de la nation aux personnes civiles et militaires ayant participé aux essais nucléaires au Sahara et en Polynésie.

- Retirer tous les appels du Ministère de la défense s'opposant aux décisions favorables des tribunaux et réexaminer les dossiers refusés par l'ancien comité d'indemnisation pour appliquer des nouvelles dispositions d'application plus favorables de la loi modifiée .

Le Président :

J.L.Sans





Alain Juignet

président départemental de l'AVEN

Auteur d'un livre intitulé « Le boulanger de l'extrême¹ » une autobiographie dans laquelle il évoque sa vie professionnelle dans le monde entier, Alain Juignet a assisté aux tirs souterrains sur zone corallienne durant les années 1977, 1978 et 1979. Il travaillait alors pour une compagnie internationale de restauration basée à Marseille. Sous-traitant du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) il avait pour fonction la gestion de l'hôtellerie pour le personnel civil de la base vie à Mururoa. Quarante polynésiens étaient sous



ses ordres pour l'entretien des bars, le nettoyage des farés (maison locales) le service de table, l'approvisionnement, et en général tout le travail logistique et l'intendance.

« Notre vie quotidienne, c'était le petit déjeuner à cinq heures. Le puits dans lequel était descendu la bombe était colmaté avec une couche de sable, une couche de goudron et une couche de béton. La centrale qui produisait ce béton tournait 24 heures sur 24. Il nous fallait nourrir mille personnes pen-

dants les périodes de tirs. Deux grandes salles de restaurants, le Biblos, une petite structure où les cadres prenaient leurs repas, cinq bars dont le bar de la Plage et celui de la Détente étaient autant de points que nous devions faire fonctionner ».

Ni lire ni écrire

Alain Juignet explique aussi que parallèlement à la galerie principale dans laquelle était placée la charge nucléaire, un second conduit était creusé pour permettre aux techniciens de recueillir les échantillons de roches vitrifiées à des fins d'analyses.

Il poursuit : « le personnel qui restait sur place se regroupait autour du blokhaus et celui du restaurant avait pour consigne de placer tous les objets fragiles comme les verres, les bouteilles, les journaux etc...sur des couvertures posées au sol.»

« J'ai été l'un des seuls habilités à pénétrer dans ce blokhaus qui abritait le PC où se prenait la décision de tirer la bombe. Là se regroupaient les ingénieurs du CEA et les militaires. On organisait dans ce même lieu des réceptions; des grands buffets ou des cocktails pour arroser la bombe et auxquels participaient tous les pontes. La première fois que je suis rentré dans ce blokhaus, le responsable des lieux m'a fait tout voir. Peut-être pour m'éviter d'être trop curieux par la suite. Le personnel Tahitien qui m'accompagnait ne devait savoir ni lire ni écrire. C'était la condition incontournable pour être recruté » !

Les explosions, Alain Juignet s'en souvient précisément : « La bombe se composait de trois éléments qui arrivaient de métropole chacun dans un avion et qui étaient assemblés à côté de l'aéroport local dans un hangar, près du...café de Paris. Le décompte

commençait 48 heures avant le déclenchement du tir. Puis on franchissait le Rubicon, c'est à dire le point de non retour. J'ai ainsi assisté à 14 explosions nucléaires souterraines et c'était à chaque fois une certaine appréhension. Le séisme qui s'en suivait était impressionnant. Il provoquait une sorte de raz de marée ».

Alain Juignet, témoin de la vie quoti-



dienne à Mururoa, évoque aussi la pollution provoquée par les explosions souterraines : « quelques jours après les tirs, on constatait la présence de nombreux poissons morts coté océan. Et nous étions alors envahis de mouches. Pour les combattre, un hélicoptère répandait un insecticide. Une pollution qui s'ajoutait à une autre, celles par exemple des câbles contaminés au plutonium qui passaient sous le lagon sur lequel évoluait le club nautique et dans lequel chaque jour, beaucoup se baignaient ».

¹Le boulanger de l'extrême
Alain Juignet
Éditions Persée
16,30 € et 8,40 € en e-book

Jean-Claude

Pour des raisons personnelles, il tient à garder l'anonymat. Militaire de carrière, il a passé vingt ans dans la Marine Nationale. « Moi je ne demande rien » prévient Jean-Claude. « À L'AVEN je me bats seulement pour tous ces pauvres gars qui ont été victimes de l'inconscience ou de l'imprudence de leurs supérieurs et dont la vie a été détruite par une maladie due à une contamination lors des essais nucléaires.»

Dans le nuage

« J'avais 19 ans à l'époque et dans le bassin d'à côté j'ai vu arriver un monstre d'acier. C'était un ravitailleur du nom de la Seine. On m'a dit qu'il partait pour Tahiti et qu'il manquait des timoniers à bord. J'ai donc embarqué ».

« Puis, en Polynésie, j'ai été affecté sur un escorteur dont la mission était de guider les avions qui entraient dans le nuage atomique, mais aussi d'empêcher les navires, notamment neozélandais, d'approcher de la zone. C'est ainsi qu'en 1968 j'ai assisté au tir de la première bombe thermonucléaire française du nom de Canopus ». Le seul essai pour lequel les autorités ont fait évacuer un territoire : tous les habitants de l'atoll de Tureia ont été invités à rejoindre Papeete sans que soit officiellement évoqué les risques de retombées radioactives. La bombe a été suspendue à partir d'un grand ballon rempli d'hydrogène. Elle a explosé à 18:30:00.5 GMT avec un rendement de 2,6 mégatonnes (la bombe d'Hiroshima avait une puissance de 15 kilotonnes) à une altitude de 550 mètres.

« Canopus avait été tirée sur l'atoll de Fangataufa que l'explosion avait complètement rasé. Et le nuage était resté à stagner au dessus de l'îlot, car il regnait un calme plat. Ce qui nous a retardés pour aller ramasser en mer à la main et sans quasiment de protection; les sondes qui avaient été larguées par les avions pour analyser le nuage. Sur la mer flottaient des morceaux de charbon de bois provenant des cocotiers qui avaient été calcinés par l'éclair. Partout s'était installée une grisaille angoissante.»

Deux tirs loupés

« Nous n'avions pas le droit d'aller à terre » se souvient Jean-Claude. Mais par exemple, à Hao, un atoll situé plus au nord, « tout le monde se baignait dans le lagon où étaient nettoyés les avions contaminés.» « Notre escorteur fut lui même pollué par les radiations. Nous avons nettoyé comme nous avons pu au Teepol. Mais il y a bien des parties que nous n'avons pas pu atteindre. Et après l'effort, nous avons eu droit à une baignade...dans l'eau qui venait d'accueillir le rejet de nos eaux de lavage !»

Jean-Claude se souvient aussi d'accidents qui se sont produits à Fangataufa. « Deux tirs sur l'atoll ont notamment été loupés. Comme à Reggane, le bouchon qui obstruait la galerie dans laquelle était placée la bombe, a sauté. Ce qui bien entendu a causé une grande pollution du site.»

Michel Verger

Il a assisté aux deux premiers tirs français en Algérie. Il y était postier militaire et sa fonction était de distribuer le courrier aux civils et aux militaires présents sur le site. « Je suis allé là-bas sans le savoir. J'avais appris qu'une place se libérait dans le désert et je me suis porté volontaire. Je me suis vite aperçu qu'il s'agissait d'un centre d'essais nucléaires, sur lequel planait la chappe du secret militaire ».



« Le premier tir a eu lieu un matin à 7 heures. À l'extérieur du bureau de poste, j'étais couché au sol, la tête entre les bras. On avait ordre de ne se relever qu'après l'éclair. Un éclair que nous avons bien vu, et debouts ensuite, nous avons vu le champignon se lever dans le ciel. Ensuite vint un bruit infernal, pareil à des millions de chevaux au galop dans le désert. Nous étions à deux doigts de nous recoucher car nous pensions que le tir avait été manqué. personne ne nous avait avertis de ce bruit infernal ».

Un peu plus tard, Michel Verger, jugé indésirable sur le site pour ses positions de gauche, était muté au sein d'un bataillon disciplinaire. « L'opération Gerboise verte fut un véritable scandale. On a pris des hommes pour de véritables cobayes en les envoyant manœuvrer dans des chars et creuser des tranchées dans des zones proches de l'explosion ».

Rémi Vigneron

En septembre 1963, il part faire son service militaire. il est affecté dans



un régiment du Train et accomplit ses classes dans les transmissions. Au mois d'octobre suivant, direction l'Algérie ; « à Marseille, j'ai pris le bateau avec 2000 gars qui étaient comme moi. Puis on m'a fait monter dans un avion qui s'est posé à Reggane. Plus tard, j'ai été chauffeur au sein d'une batterie mobile de détection et de décontamination. Je conduisais un 4X4 mais j'étais aussi opérateur TS (Théodolite simplifiée) et radio. Mon équipe et moi étions à une dizaine de kilomètres des tirs souterrains qui secouaient la montagne. Un nuage de poussière se soulevait aussitôt. Chacun de nous mesurait les proportions de ce nuage au théodolite et nous communiquions nos résultats au PC qui indiquait aux personnels qui risquaient d'être pris en dessous, les directions d'évacuation pour rentrer à la base. C'était pollué partout. Entre les tirs, il nous fallait baliser les pistes de repli avec des bidons de 200 litres, ce que nous avons fait pendant toute l'année 1964. Lune de nos seules détenteurs, c'était le cinéma en plein air. Avec un drap tendu qui faisait office d'écran. Il y avait aussi les gardes des puits qu'il fallait monter en service permanent ».

Joseph Bouet

Appelé du contingent, il se trouve en janvier 1963 à Blida. En février de la même année, un ordre de mission le destine à Mers el Kebir. « Nous nous sommes trouvés le 1er mars sur la base aérienne et nous sommes montés dans l'avion. Quand les portes du Nord At-



las se sont refermées, le capitaine nous a dit : « l'opération Mers el Kebir est annulée, nous allons à Reggane ». J'ai vraiment eu l'impression d'être pris en otage. Nous étions installés à In Amguel, un petit village situé à une trentaine de kilomètres du point zéro où était installée la base. J'étais affecté à l'entretien du réfectoire. J'étais présent lors de deux essais nucléaires. Le premier le 2 avril 1963. Il faisait 40 degrés. À la fin du compte à rebours, pas de flash, pas de bruit. Mais quelques secondes plus tard, le sol s'est mis à trembler sous mes pieds. Je me suis dit, ça y est, c'est péte ».

Le second essai auquel j'ai assisté a eu lieu le 13 avril suivant. Lorsque nous sommes montés dans l'avion pour rentrer dans nos foyers, le capitaine nous a dit : si on vous demande ce que vous êtes venus faire au Sahara, répondez que vous avez peint une montagne en rouge ».

MÉTÉO SUR UN AVISO

Mars 1967 : j'ai 19 ans et je sors tout juste de l'école de météorologie de Bois d'Arcy. À part une petite excursion près de la frontière espagnole et un camp de vacances pour adolescents en Italie du nord, je n'ai jamais quitté la France. C'est un peu pourquoi j'ai choisi une affectation outre-mer. L'avisso-escorteur « Amiral-Charner » m'attendait à Papeete, de l'autre côté de la terre.

Hibiscus et Tiaré

Mes parents sont venus m'accompagner à Orly. Par le hublot de l'avion, j'espère les apercevoir une dernière fois sur la terrasse de l'aéroport. En vain. Le décollage m'impressionne. Quelques minutes plus tard, un projecteur 16 mm diffuse dans la cabine un film. J'y revois Paris et tout le biotope que je viens de quitter. Nostalgie.

Douze heures plus tard je vis le premier atterrissage de ma vie. C'est Los Angeles, les énormes voitures aux phares blancs qui semblent glisser sur d'immenses routes qui s'entremêlent en volutes. On me propose des frites au miel et du café. Beurk !

Nouveau décollage, sept heures de vol et l'atterrissage à l'aéroport de Faa se fait en douceur. Chaleur, guitares et ukulélé, c'est l'accueil polynésien. Les odeurs d'hibiscus et de tiaré envahissent l'atmosphère. « Tiens, regarde, tu peux descendre, il est là ton Charner » m'indique le chauffeur de la navette, devant Faré Uté. Dépaysement assuré.

Le Charner est immobilisé sur dock pour quelques semaines. En rentrant de mer, le pacha, auteur d'une glorieuse manœuvre, a fait percuter l'arrière du navire contre le quai. Il faudra plusieurs semaines pour réparer l'hélice endommagée.

Rouge et noir

Puis ce sont les premiers essais, balades sympathiques vers les îles de la Société où nous faisons de paisibles escales. Et enfin les fameuses missions météo, préalables aux tirs aériens de la bombe. Nous allons régulièrement faire des ronds dans l'eau autour de Rapa (îles Australes). Ça dure longtemps. Parfois plus d'un mois quand les conditions ne sont pas favorables et que les tirs sont reportés. Mais au bout de 28 jours, il faut s'arrêter. N'importe où, même près d'un îlot inhabité dans lequel personne ne peut descendre à terre. Simplement parce qu'il ne faut pas franchir le temps limite qui contraint la marine à nous régler une prime supplémentaire à la mer.

La mer, la nuit, c'était impressionnant. Des lueurs branchâtres jaillissent de l'étrave du bateau. Radioactivité de l'eau ? Non, simplement du plancton fluorescent dérangé dans son sommeil. Quelques poissons volants viennent s'affaler sur la plage avant.

Les coursives du bateau sont éclairées

de rouge, donnant à l'ambiance une curieuse sensation de gravité. Sur le rouf mortier, une équipe de cinq ou six gars s'affaire sous les ordres d'un beu (officier marinier). Ils introduisent dans de grandes bouteilles de métal les ingrédients qui entrent en réaction pour pro-



duire de l'hydrogène. Puis il gonfle le ballon sonde qui ondule dans l'air chaud. Une escarille provenant de la cheminée, et tout ce beau monde part en lambeaux dans la longue houle du Pacifique !

Pilchard à la sauce tomate

Au top, le ballon auquel était accrochée une mire, est lâché. Parfois, il faut recommencer l'opération. La poursuite radar est interrompue trop tôt. Le ballon a éclaté ou a été perdu par les instruments.

Au CO (Centre opérationnel) les cadrans des radars balaient le cercle du ciel de leurs aiguilles rougeoyantes. Les détecteurs annoncent des chiffres que je traduis sur le champ en graphiques puis en messages météo. L'appétit calé par un énorme sandwich Pilchard à la sauce tomate et la soif par un grand quart de rouge, j'aligne consciencieusement les données qui me sont transmises. Je dois avouer cette petite fierté de ma participation pour une très petite part à ce qu'on m'a décrit comme la grandeur de la France.

« Ballon perdu ». C'est terminé. L'engin s'est volatilisé à parfois trente kilomètres d'altitude. Parfois bien moins. Me vient souvent un sentiment d'effroi en sachant que l'explosion d'une bombe terrifiante est subordonnée (même pour une infime partie) aux renseignements que je viens de fournir. Bip, bip, bip, il est déjà trop tard pour réfléchir. Les radios viennent de transmettre au De Grasse le résultat de notre sondage.

De jour, de nuit, ces sondages se répètent de plus en plus nombreux avant le point de non retour. « Rubicon franchi » annonce le message « secret défense ». C'est le point de non-retour. Quelques instants plus tard, on apprend que le champignon s'est élevé dans le ciel de Mururoa.

Quelques mois plus tard, de retour à Lorient pour un carénage, des rumeurs prétendent qu'une partie de la machine a été contaminée. Nous avons en effet accompli quelques ronds dans les eaux troubles de Muru...

Jean-Claude Michineau

Camille Lepage

L'hommage de sa profession



« Chacun d'entre-nous sait comme il est difficile de vendre ses photos de reportage à une agence ou à un journal » rappelait Anthony Bellanger lors de la cérémonie organisée promenade du Bout du Monde à Angers, en hommage à la jeune journaliste angevine Camille Lepage, récemment assassinée en République centrafricaine.

Par souci de ne pas confondre ce rassemblement avec la tribune d'un meeting, le premier secrétaire du Syndicat



Camille Lepage

National des Journalistes en est resté là. Mais dans l'assistance nombreuse, beaucoup ont entendu entre les paroles. Entendu la situation d'une femme passionnée par son métier, mais contrainte de prendre des risques énormes pour crier à la face du monde la détresse des peuples au cœur desquels elle vivait, de rendre compte des misères, des désespoirs, des injustices de ceux qui étaient sa vie quotidienne. Entendu cette détermination courageuse et talentueuse, mais sans véritable soutien logistique. Camille Lepage était seule, dangereusement seule dans un pays où elle était aimée, où elle avait de nombreux contacts qui lui permettaient même d'apporter son aide à de nombreux confrères qui arrivaient en Afrique.

Le président de la République a assuré que tout serait fait pour que les assassins de Camille Lepage soient identifiés et jugés. Sans parler d'une autre responsable parfaitement identifiée qui n'est autre que la cupidité des patrons de presse. Ceux-là mêmes qui refusent d'embaucher et de garantir les effectifs rédactionnels pour toujours plus de profits, alors que les cadres sont de plus en plus grassement rémunérés.

Camille Lepage était seule en Afrique, comme journaliste indépendante. Pas seulement par soif de liberté, mais par refus du patronat de lui fournir une assistance technique et logistique lui assurant plus de sécurité. Pour vivre de son métier, pour vendre la photo à Paris-Match ou autre revue elle a incontestablement dû s'exposer.

Car tous ceux qui ont témoigné l'autre jour sur la promenade du Bout du Monde (« un lieu qui bien-sûr n'a pas été choisi par hasard », commentait Anthony Bellanger) ont souligné le professionnalisme de Camille. Son désir de vivre un métier qui, comme l'a indiqué sa maman dans un émouvant et sobre témoignage, était inscrit dans ses désirs depuis très longtemps.

Chacun connaît la « galère » de ces jeunes, frais émoulus des écoles de journalisme auxquelles ils ont eu accès après des concours de sélection difficiles, après des années d'études, qui patientent encore des années à la porte d'un CDI, exploités, payés chichement, interdits de mauvaise humeur ou de revendications.

Cette « galère », Camille a voulu la vivre à l'autre bout du monde, d'une manière sans doute plus exaltante et colorée. Elle a mis tout son cœur dans la mission qu'elle s'était elle-même confiée. La profession qui lui a rendu hommage à Angers peut être fière de son exemple. Quant aux patrons, rien ne leur servira de leçon.

J-C M.

À relire

Premier de Cordée

Si vous prévoyez de passer vos vacances à la montagne emportez avec vous *Premier de Cordée*. Publié en 1941 par les éditions Arthaud, ce roman de Roger Frison Roche connaît un succès mondial, plusieurs millions d'exemplaires avec des traductions dans de multiples langues (anglais, allemand, italien, espagnol, russe, japonais, ...). Vous trouverez chez Guérin, éditeur à Chamonix des livres de montagne à la couverture rouge, une version illustrée de nombreuses photos datant de 1920/1930, époque où l'action est censée se dérouler.

Lecture au premier degré

Le livre met en scène un jeune homme, Pierre Servettaz. En allant rechercher le cadavre de son père Jean Servettaz, guide foudroyé dans les Drus, il chute gravement et devient sujet au vertige. L'aide de ses amis, Paul, Fernand, Boule, Georges à la Clarisse et l'amour d'Aline lui permettront de surmonter toutes les difficultés et de devenir guide à son tour. Il ne s'agirait donc que d'un roman sentimental, plutôt bien écrit, qui utilise le massif du Mont Blanc comme cadre de l'action ce qui est déjà inhabituel.

Une vision ethnographique

Mais on peut aussi en faire une lecture au second degré, beaucoup plus intéressante. On s'aperçoit alors que ce qui pourrait passer pour un roman de gare sans autre ambition que de distraire facilement le lecteur le temps d'un voyage se double d'une véritable étude ethnographique sur la société montagnarde d'entre les deux guerres et le début de son évolution vers celle que nous connaissons aujourd'hui.

L'histoire démarre par le retour de Pierre et de son oncle de Courmayeur à Chamonix. Pas de tunnel du Mont Blanc mais six heures de marche pour arriver au col du Géant. Ceux qui connaissent le site apprécieront la performance. Le téléphérique transporte aujourd'hui les alpinistes en vingt minutes jusqu'au refuge Torino, point départ des courses vers les Grandes Jorasses ou la Dent du Géant.

Le père de Pierre anticipe l'arrivée du tourisme. Transformant sa ferme en pension de famille il héberge des amateurs d'escalade. Dans le livre tous les guides associent en général à leur métier celui d'agriculteur. Au-

jourd'hui hormis quelques célébrités médiatiques beaucoup continuent à pratiquer une activité complémentaire, souvent commerciale, en prévision des périodes creuses et du vieillissement. N'encourageant pas la vocation naissante de son fils de devenir guide à son tour, Jean a préféré l'envoyer faire des stages à Paris, Lugano, Londres, Berlin et Innsbruck pour parfaire sa formation de futur hôtelier. Pierre parle ainsi couramment trois langues étrangères. Lorsque vous vous promenez en plein été dans les rues de Chamonix vous en entendrez certainement un nombre encore plus important.

Déjà existe la pression du client. L'américain qui a payé veut à tout prix atteindre le sommet des Drus. La mort de Jean Servettaz s'en suivra. De nos jours, avec l'argent roi, une concurrence exacerbée entre les professionnels, de nombreux guides acceptent de prendre des risques inconsidérés cédant à l'insistance irresponsable de clients qu'ils ne veulent pas perdre.

Une écologie humaniste

Frison Roche, lui-même guide, saura rendre parfaitement la beauté superbe des paysages servant de décor à son intrigue. On pourrait presque croire qu'il s'agit de propagande écologiste. Différence de taille avec l'écologisme contemporain, l'homme n'est pas exclu ou chassé de la nature. Il se bat avec elle car elle recèle de multiples dangers. Il exploite ses ressources. Il y vit. Il y travaille. Il entretient un lien fort avec ses animaux domestiques. Il leur laisse la possibilité d'exprimer leurs instincts sauvages. Le combat des vaches, presque sans intervention de l'homme sert à désigner la reine du troupeau, celle qui pourra brouter les meilleurs espaces. Faut-il voir les prémises du dopage dans le mélange de vin et d'avoine que Fernand donne à sa vache, future reine, avant le début des combats ?

« Les deux hommes avaient quitté Courmayeur le matin même, à l'heure où la rosée nocturne s'évapore en fumées bleues des lourds toits de lauzes grises ». Si vous commencez la lecture de *Premier de cordée* méfiez vous, vous risquez de ne plus pouvoir le lâcher avant de tourner la dernière page.

Yves Mulet Marquis

Nécrologie

Marcel Chanteux

Marcel Chanteux nous a quittés jeudi dernier, 24 avril. Le monde laïque et progressiste vient de perdre un militant de longue date.

Quels que furent les postes d'instituteurs occupés, Marcel s'engagea dans leur environnement. Même s'il n'y restait pas longtemps, il n'était pas l'institut de passage. Le sport, notamment le foot, lui permettait de s'intégrer et d'être accepté.

Hors les Ponts-de-Cé, c'est au Tremblay qu'il s'est investi le plus. C'est aussi dans ce village, en se liant avec un artisan du bois, qu'il acquiert son goût de la menuiserie.

Et de ses compétences, il en fit bénéficier les associations qu'il fréquentait. La fabrication d'une table de tennis de table était pour lui chose facile et banale, comparée à la réalisation d'armoires et de buffets. Oui, mais c'était pour l'association sportive.

Le sport, il le pratiqua et surtout il le fit pratiquer. À ses élèves d'abord. Pour mieux l'enseigner, il fit les stages organisés au CREPS de Dinard. Ses qualités physiques de coordination le conduisit à régler et diriger les lendits des écoles publiques.

Ce fut aussi l'engagement bénévole à l'USEP : les organisations de ren-

contres et les déplacements dans les voitures personnelles. Le temps n'était pas compté, les frais non plus. L'investissement dans le périscolaire de l'école publique s'est naturellement prolongé dans les associations d'éducation populaire laïque.

Le rayonnement du hand-ball aux Ponts-de-Cé lui doit beaucoup. Sa fibre d'animateur précoce (pendant ses études, il intervenait déjà au patronage laïque Paul Bert) s'y est épanouie.

Sportif, animateur, Marcel Chanteux, l'instituteur, fut un homme de terrain, il le fut d'autant mieux que ses actions étaient sous-tendues par un projet éducatif.

Pédagogue, adepte de l'école Freinet, que ce soit à l'école, dans les clubs ou dans les colos, il visait à former des êtres qui pourraient ensuite se dispenser de maître.

Présent sur les terrains, il l'était aussi dans la rue, lorsque son syndicat des instituteurs l'y appelait.

Musicien, avec ses amis, dont son complice Raoul, aux manifestations revendicatives, il apportait toujours des airs et des paroles d'optimisme et d'espoir.

Homme de terrain, certes.

Cependant les salles de délibérations lui étaient loin d'être étrangères. Il y était connu et reconnu. Il fut vice-président de l'Amicale des anciens élèves de l'école communale des Ponts-de-Cé et, pendant de nombreuses années, administrateur de la



Fédération des Œuvres Laïques.

Un administrateur de la F. O. L. qui n'hésitait pas à se déplacer pour apporter son aide judicieuse à la construction chalet du Cart à Saint Gervais.

Homme de conviction, il conciliait, sans les confondre, son engagement dans l'école et l'éducation populaire et un engagement politique.

Marcel Chanteux était un laïque, il défendait ses idées, tout en respectant celle des autres.

Il rejoint aujourd'hui ses amis disparus. Du même bord, contre vents et marée, avec eux, il a défendu la laïcité dans notre département. C'est une mémoire, ce sont des mémoires qu'il faudrait garder sous forme de leçons pour l'avenir.

Madeleine, il parlait toujours de vous avec une sorte de déférence. Vous étiez certainement, l'un pour l'autre, une référence. Nous compassionnons à votre peine.

Mireille, Jean-Marc, Jean-Luc, de ce que vous êtes devenus, il en était fier. Nous sommes sûrs que vous l'êtes de ce qu'il fut. Recevez nos sincères condoléances

Pour notre part, nous nous souviendrons d'un homme souriant, affable, ouvert, disponible, dévoué et, sans contradiction, ferme dans ses convictions.

Hommage rendu par Jack Proult au nom de la fédération des œuvres laïques

Colette Beugnon

Colette Beugnon, épouse de notre ami Albert, est décédée le 15 février dernier à l'âge de 89 ans.

Institutrice, que ce soit en politique ou dans le syndicalisme, elle a toujours milité pour la défense de l'école laïque. Elle connaissait bien la Fédération des œuvres laïques. Jean Paul Plassard lui a rendu un vibrant hommage. Nous lui empruntons la fin de son intervention pour rappeler la vie militante de Colette.

« À ces activités politiques, se greffaient tes activités syndicales et associatives : militante au Syndicat National des Instituteurs dès 1946, tu siégas de longues années à la commission administrative paritaire départementale, au Comité Technique Paritaire et au Conseil Départemental de l'Enseignement Primaire.

Le jeudi, c'était pour le syndicat, le dimanche pour le Parti, et les soirs



de la semaine pour les activités militantes de toute nature.

Début des années 1960, s'y ajoute même la responsabilité de secrétaire départementale de l'Union des Femmes Françaises.

Sportive accomplie, tu fus membre des « Amis de la nature », émanation de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) liée à la CGT.

Quant aux vacances, la moitié était réservée à œuvrer à la direction de colonies de vacances avec les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA).

Il en fallait de l'énergie pour mener tout cela de front. Tu en débordais. « Pétulante » a écrit de toi Jeannette Rumin-Thomé. Tu l'étais. Avec au cœur la volonté d'être utile aux autres, de mener à bien les tâches qu'on te confiait, les mener à bien avec les méthodes qui étaient celles de l'époque : c'est-à-dire fermement !

Avec la retraite puis celle d'Albert en 1984, ta vie prit un nouveau cap. Ce fut l'époque des grands voyages et des grandes découvertes du monde, les 5 continents, 500.000

kilomètres en camping-car et combien en avion ? De l'Asie à l'Amérique centrale en passant par toute l'Europe et le Maghreb, sans doute est-ce plus d'une cinquantaine de pays que vous avez cherché à voir, découvrir et comprendre.

« Sur terre, tout les intéresse, et ils découvrent avec ivresse les peuples qui sont oubliés par les gens dits civilisés » vous écrivit Nicole, amie de Lille, rencontrée en camping-car...

Jamais en simple touriste, toujours avec la grande culture qui était tienne, tu cherchais la vérité des peuples rencontrés. En véritable Internationaliste...

De retour à Angers, tu participais et là encore en enseignante de gymnastique aux activités d'ECA3, devenu l'UATL, 4 heures de cours par semaine de 1987 jusqu'au début des années 2000. »

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Réfrigérateur ouvert

L'été approche et avec lui les canicules mortelles prédites par les adeptes du réchauffement climatique. Si vous laissez la porte de votre réfrigérateur ouverte rafraîchirez-vous la pièce où il se trouve ?

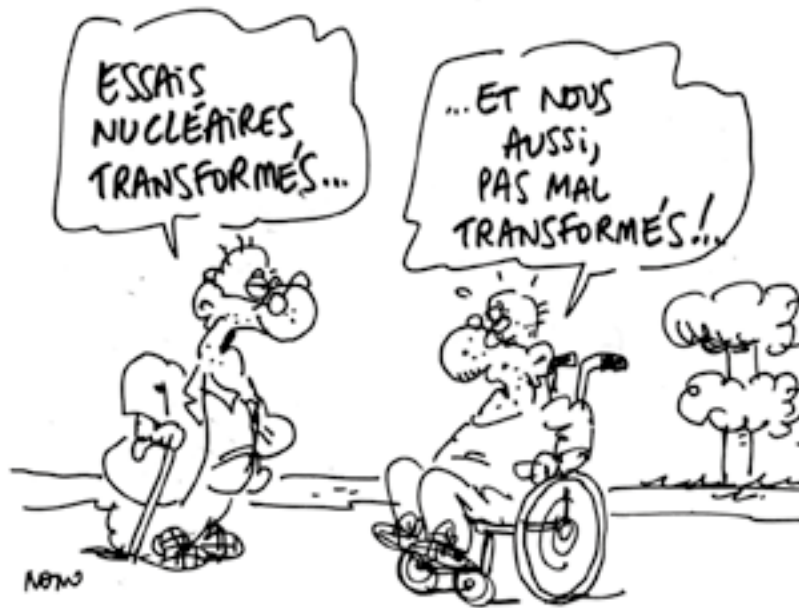
Réponse de la devinette précédente: Cuisson des pommes de terre

Le restaurant de Jean Sulpice à Val Thorens se situe à 2300 m d'altitude et celui de Paul Bocuse à Lyon à 200 m. La pression



atmosphérique à Val Thorens est de 773 mbar, à Lyon de 990 mbar. Vous vous souvenez sans doute encore que la température d'ébullition de l'eau dépend de la pression. À Val Thorens l'eau bout donc à 92° C et à Lyon à 99° C. Cette différence de température explique pourquoi Jean Sulpice met plus de temps pour cuire ses pommes de terre que Paul Bocuse.

Au sommet du Mont Blanc, 4810 m, l'eau bouillirait à 85° C et au sommet de l'Everest, 8848 m, à 72° C. En sens inverse, dans un autocuiseur la pression limitée par la soupape de sécurité monte jusqu'à 1800 mbar. La température de l'eau peut alors dépasser 120° C ce qui vous explique pourquoi la cuisson des aliments y est plus rapide. Pour mémoire, la pression atmosphérique moyenne au niveau de la mer est de 1013 mbar.



Les délires de Nono



Nom :

N° : Rue :

Code postal :

Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

12 € abonnement annuel

20 € abonnement de soutien

€

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)

14 bis, avenue Marie-Talet

49100 Angers

L'Anjou Laïque N°109

Fondateurs : Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication :

Jack Proult

Rédacteur en chef :

Jacky Minier

Comité de rédaction : Gérard Balesme,

Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Catherine

Batreau, Jean-Louis Grégoire, Louis

Le Meter, Jean-Claude Michineau, Yves

Mulet Marquis, Jean-Pierre Thuleau.

Maquette conception et mise en pages :

Jean-Claude Michineau

Collaboration : Marie-Anne Guery, Karine Lebreton, Sylvie Douet, Alain Bourrier.

Imprimerie Paquereau

Technographis

31, rue Eugène Delacroix

49000 Angers

N°CCPAP 0715 G 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

[Http://anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)

Des compléments d'articles, de nouvelles contributions.

Adresse mail :

anjoulaique@gmail.com

Votre librairie

Contact

librairie
papeterie

3, rue Lenepveu Angers